



LeCotentin

ÉDITION 2024

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ANNÉE 2023

SOMMAIRE

04

L'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN SUR SON TERRITOIRE

1. La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
3. La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations
4. L'épanouissement de tous
5. La transition vers une économie circulaire, le développement des modes de production et de consommation responsables
6. L'organisation et la participation des acteurs aux actions publiques

37

L'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN EN INTERNE

1. L'organisation et la participation transversale de la gestion
2. Les valeurs et les comportements dans la gestion des ressources humaines
3. La gestion des finances publiques
4. La gestion durable du patrimoine
5. La commande publique responsable
6. La certification, l'évaluation et l'amélioration continue

I PRÉAMBULE

L'article L2311-1-1 du code général des collectivités territoriales stipule :

« Dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret. Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants. »

L'article D. 2311-15 de ce même code indique que :

« Le rapport prévu à l'article L. 2311-1-1 décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la commune sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire. Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes... »

La circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales (application du décret n°2011-687 du 17 juin 2011), précise le contenu du rapport :

« Les collectivités territoriales ainsi que les EPCI de plus de 50 000 habitants pourront s'appuyer sur les divers rapports et bilans réglementaires ou volontaires qu'ils élaborent par ailleurs pour alimenter le rapport sur la situation en matière de développement durable ».

Le code de l'environnement précise à l'article L. 110-1 que l'objectif de développement durable, est recherché, de façon concomitante et cohérente, grâce aux cinq engagements suivants :

- 1° La lutte contre le changement climatique (et protection de l'atmosphère) ;
- 2° La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- 3° La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- 4° L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- 5° La transition vers une économie circulaire.

La présentation du processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation peut s'organiser sur la base des cinq éléments de démarche du « Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux » suivants :

- la participation des acteurs,
- l'organisation du pilotage,
- la transversalité de l'approche,
- le dispositif d'évaluation partagé,
- le tout, au service d'une stratégie d'amélioration continue.

L'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN SUR SON TERRITOIRE

① LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

1. Le plan climat air-énergie-territorial

L'Agglomération du Cotentin s'est engagée dès 2018 dans la rédaction de son plan climat air énergie territorial (PCAET). Ce document de planification définit la stratégie à adopter sur l'ensemble du territoire et détermine la feuille de route à mettre en œuvre sur la période 2024-2029.

Après une phase de diagnostic, de définition d'une stratégie et d'un plan d'action co-construit avec les acteurs locaux, le plan est entré en phase de consultation publique du 10 avril au 9 mai 2023. Les avis recueillis ont permis au Cotentin d'ajuster son plan d'actions dans une logique d'amélioration continue.

Le conseil communautaire a adopté le PCAET le 7 décembre 2023 composé de 6 axes :

- Axe 1 : Le Cotentin, un territoire énergétiquement sobre
 - Axe 2 : Le Cotentin, un territoire producteur d'énergie
 - Axe 3 : Le Cotentin, un territoire vivant à adapter
 - Axe 4 : Le Cotentin, un territoire de proximité à conforter
 - Axe 5 : Le Cotentin, un territoire agricole compétitif et durable
 - Axe 6 : Le Cotentin, un territoire vivant à partager
- La mise en œuvre des 32 actions est désormais effective.

2. La qualité de l'air

L'agglomération du Cotentin finance Atmo-Normandie qui a pour mission la surveillance et l'information de la qualité de l'air en Normandie ainsi que l'accompagnement de ses adhérents dans la conduite de leurs politiques d'amélioration de la qualité de l'air. Le Cotentin dispose de deux stations de mesures :

- une station de surveillance en fond urbain, située dans le parking de l'Hôtel de ville ;
- une station de mesure de proximité du trafic, installée boulevard Pierre Mendès France.

Les polluants surveillés sont les suivants :

- le dioxyde d'azote (NO₂) dégagé essentiellement par la circulation automobile ;
- poussières (PM₁₀) d'origine industrielle, automobile, agricole, naturelle ;
- ozone (O₃) d'origine photochimique.

Atmo-Normandie :

- met à disposition les informations relatives aux émissions de polluants atmosphériques via le site de l'ORECAN et apporte une aide pour l'interprétation des données à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération ;
- accompagne sur le volet air du plan climat-air-énergie territorial, le plan de déplacement et la mise en place de la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public.

Les informations sont mises à jour quotidiennement et disponibles sur le site internet d'Atmo Normandie <http://www.atmonormandie.fr/Modelisation-urbaine/Cherbourg>

2 LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

1. La politique de préservation de la diversité des habitats écologiques et des paysages

La restauration des cours d'eau

Dans le cadre de l'enjeu 1 du contrat eau et climat, « atteinte du bon état écologique des cours d'eau », l'agglomération du Cotentin accompagne les propriétaires riverains de cours d'eau dans le cadre de programme d'actions de restauration. En 2023 des travaux ont été réalisés sur les bassins versants de la Divette, de la Sinope, de la Saire, de la Douve et des Côtiers Ouest. Ces travaux sont indispensables à l'équilibre écologique et permettent de préserver la faune, la flore, la qualité de l'eau, tout en limitant l'impact des crues.



Les zones humides jouent un rôle majeur en matière prévention des inondations et d'alimentation en eau : soutien d'étiage, expansion de crue, amélioration de la qualité de l'eau.

Sur le bassin versant de la Divette, une étude de diagnostic des zones humides réalisée par le Conservatoire des Espaces Naturels s'est achevée en juin dernier. Elle se décline en un programme d'actions de préservation et de restauration. La mise en œuvre de ce programme débutera en 2024.

La sobriété foncière et la compensation

Afin de répondre au projet de territoire sobre en foncier, une approche transversale et partenariale est nécessaire non seulement pour répondre aux besoins de construction et notamment de recyclage urbain mais également pour assurer une souveraineté alimentaire et énergétique, retrouver les services écosystémiques des sols : ilôts de fraîcheur, captation carbone, gestion de l'eau... Face au risque d'inflation des coûts du foncier et dans la perspective du zéro artificialisation nette (ZAN), des visions de long terme doivent être élaborées avec la mise en place de stratégies foncières opérationnelles basées sur des outils d'observation tels que la mise en place de l'observatoire du foncier et de l'habitat. La création d'une banque de compensation de la biodiversité permettra d'appréhender les enjeux environnementaux dans la mise en œuvre des projets d'aménagement.

L'action en faveur du bocage

Le paysage bocager fait partie du patrimoine du Cotentin. Depuis 2022, le Cotentin a entamé une stratégie de préservation, de protection et de valorisation du maillage bocager, qui vise à soutenir les particuliers, les exploitants ou les collectivités qui souhaitent replanter des haies. Cette opération est faite en partenariat avec le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture de la Manche. En complément, l'Agglomération participe à l'opération "10 000 arbres", qui

offrent la possibilité aux habitants de faire des commandes groupées d'arbres et d'arbustes adaptés à la flore locale. Depuis son lancement, cumulé à l'opération 10 000 arbres, ce dispositif a permis de replanter près de 13 km de haies dans le Cotentin.



Aménagement sur la ferme de Caroline à Négreville

Il y a eu trois saisons de plantation qui bénéficient des subventions départementales depuis 2022 :

- saison 2021-2022 : 425 m de haies sur talus ont été créées ou restaurées à Négreville et à Bretteville-en-Saire. Les plantations ont eu lieu sur des parcelles privées ;
- saison 2022-2023 : 805 m de haies sur talus ont été créées ou restaurées à Négreville, Bretteville-en-Saire et à Rauville-la-Place pour 3 exploitants agricoles et une commune ;
- saison 2023-2024 : pour trois projets concernant des particuliers, 1,43 km de haies sur talus vont être créées ou restaurées à Bretteville, Morville, Carteret, Valognes et Cherbourg-en-Cotentin.



Le Cotentin a renouvelé son engagement dans l'opération « 10 000 plants », organisée avec la Chambre d'agriculture de la Manche et l'ASL Boisement, en finançant 10 000 plants à hauteur de 1€ par plant, avec un reste à charge de 0,70€ pour l'acheteur. L'opération 2022 avait permis la distribution de 13 000. La distribution des plants de l'année 2023 a eu lieu à l'Abbaye de Montebourg, le samedi 20 janvier 2024.



2. La lutte contre la pollution des milieux

La collecte raisonnée des macro-déchets sur le littoral

Le Cotentin poursuit sa démarche de collecte raisonnée des macro-déchets sur les 120 kilomètres de plages en respectant les préconisations du Conseil départemental. La collecte raisonnée consiste à ramasser manuellement les déchets sur les plages. Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés comme le verre, le plastique, les déchets issus de la pêche et de la plaisance comme les filets, les palettes,...., voire les déchets toxiques. Les débris naturels comme les algues, les coquillages et le bois flotté ne sont pas collectés car ils contribuent à la vie de l'écosystème.

Cette mission est confiée aux structures d'insertion ECORECA et d'ASTRE Environnement. Cette opération est subventionnée par l'agence de l'eau Seine Normandie. Des collectes sont organisées à la demande d'association ou dans le cadre d'événements, notamment lors de Grand Océan, le samedi 30 septembre à Hattainville, Vauville, Collignon et Surtainville. En 2023 le poids total des déchets de plage collectés est de 23 tonnes.

La charte plages sans déchets plastique

Le Cotentin accompagne les communes souhaitant signer la charte « Plages sans déchets plastique ». Elle est une déclinaison d'une des actions du plan biodiversité du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires : « Zéro déchet plastique en mer ». 7 communes se sont portées volontaires.

La lutte contre les espèces exotiques envahissantes



La communauté d'agglomération exerce depuis 1er janvier 2019 sur l'ensemble du Cotentin la compétence « actions collectives visant à réguler les populations de rongeurs aquatiques », que sont les ragondins et les rats musqués. Cette compétence est exercée par conventionnement avec la fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles de la Manche (FDGDON 50). Environ 8 000 ragondins et rats musqués ont été capturés en 2023 dans le Cotentin.

3 LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS

1. La cohésion territoriale et la solidarité intercommunale

L'Agenda 21

Le Cotentin a engagé la réalisation de son Agenda 21 pour définir sa politique de développement durable en lien avec l'appel à projets de la région Normandie - IDEE stratégie territoire durable 2030. L'année 2023 a permis de travailler sur la rédaction du programme d'actions qui sera présenté à l'adoption en 2024.

Lauréat de l'AMI Territoires et Climat sur la résilience

En 2023, la Région Normandie et l'ADEME accompagnent des territoires normands dans des stratégies d'adaptation et de résilience face au changement climatique. Cette démarche expérimentale s'est traduite par le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt « Territoires et Climat ». Le Cotentin a été retenu à cet AMI sur le parcours « résilience territoriale face au changement climatique » en vue de :

- faire monter en compétence les élus et agents en matière d'adaptation au changement climatique ;
- définir une feuille de route opérationnelle en identifiant des actions de résilience ;
- engager la mise en œuvre de ces premières actions phares d'adaptation pour aller vers un territoire plus résilient. Le travail de résilience se traduira par une analyse de la vulnérabilité alimentaire du Cotentin avec la rédaction d'un programme d'actions de résilience et de communication : exposition climat, escape game, ateliers fresque du climat...

La politique de contractualisation européenne à l'échelle du Pays du Cotentin

Le LEADER est un programme européen pour le développement rural qui soutient notamment les projets visant à développer les services de proximité, l'économie circulaire, l'efficacité énergétique et la résilience face au changement climatique. En 2023, dernière année du programme, le comité de programmation LEADER du Cotentin a validé 3 projets contribuant au développement durable :

- les sentiers d'interprétation du Géoparc de la Hague permettant d'identifier sur quoi repose l'identité propre du territoire et valorisant les géosites afin de développer le tourisme durable et la randonnée. Subvention : 50 000 € ;
- « Les cabanosiers : Hameau ludique et éducatif autour du vivant » au Moulin à Vent du Cotentin à Fierville-les-Mines : création d'un parcours en osier vivant, d'un espace éducatif visant à favoriser le lien à la nature. Subvention : 50 000 € ;
- le festival pluridisciplinaire Nord Fiction à Ecausseville : écoconstruction et matériaux recyclés dans la construction des décors ; gestion des déchets par flux, limitation de l'empreinte carbone, échange de matériels entre structures ; motion design et vidéo pour la communication. Subvention : 40 000 €.

La stratégie de la nouvelle programmation LEADER 2023-2027 intègre le développement durable dans ses actions en faveur de la protection de la biodiversité, de l'économie circulaire, du tourisme responsable et de la rénovation énergétique.



Les cabanosiers

L'accompagnement à la dynamique de revitalisation des centres-bourgs et centre-ville

Le dynamisme des centres-bourgs est une richesse du Cotentin que l'agglomération souhaite préserver. Elle a ainsi accompagné les 11 communes lauréates du programme "Petites Villes de Demain" dans leurs projets de revitalisation.



Près de 109 projets ont ainsi été retenus, dont la création de voies douces à Barneville et Portbail, le réaménagement et rénovation thermique de la médiathèque des Pieux, la transformation de friches en logements à caractère social à Saint-Pierre-Eglise et à Saint-Vaast, la construction d'une Maison des associations et d'assistantes maternelles à Quettehou, la création de la Maison du Tourisme et du patrimoine à Bricquebec ou encore l'ouverture d'une habitation inclusive à Valognes. En complément des projets portés par l'agglomération autour de la mobilité, du déploiement des Maisons du Cotentin et de la programmation de l'habitat, ces projets s'inscrivent dans un objectif global : préserver la qualité de vie sur l'ensemble du territoire.

Le soutien aux projets des communes par les fonds de concours

Les fonds de concours pour le soutien aux les projets communaux est dotation de 9,4 millions d'€. En 2023, l'agglomération a poursuivi son accompagnement aux communes et le financement de leurs projets contribuant à un aménagement équilibré du territoire à raison de 3 Millions d'euros. 138 projets ont été accompagnés. Parmi ceux-ci, 40 concernent la rénovation énergétique des bâtiments, la rénovation de l'éclairage public et l'environnement. Ce soutien a permis à la commune de L'Etang Bertrand d'installer 2 pompes à chaleur dans son école, de rénover et étendre sa cantine scolaire. Saint Joseph a rénové son éclairage public et Helleville a réalisé une prairie inondable afin de lutter contre les inondations. A partir de 2024 un fonds Cotentin éco-responsable sera cumulable avec le fonds de concours classique, afin de poursuivre la transition écologique et de permettre aux communes de faire des économies. L'enveloppe allouée à ce fonds sera de 6 Millions d'euros, à raison de 2 Millions d'euros par an.

L'aménagement du bourg de Surtainville

Depuis le mois d'avril, le bourg de Surtainville présente un nouveau visage. Les travaux d'aménagement menés tout au long de l'année 2022 offrent désormais une circulation apaisée pour les véhicules, avec des espaces aménagés pour les liaisons douces, des accès facilités pour les commerçants et un embellissement paysager. Afin de faciliter l'exécution de ces travaux portés par la commune et nécessaires à la préservation de son attractivité, l'agglomération a accompagné ce projet en assurant la maîtrise d'ouvrage du chantier et en sécurisant les réseaux d'eau. Le Cotentin a également soutenu ce projet à hauteur de 150 000€ avec les Fonds de concours.

Le pôle enfance de Montebourg

Le pôle enfance, bâtiment de 1 089 m² pourra accueillir en 2024 jusqu'à 120 enfants du centre de loisirs et du relais petite enfance. Afin d'accompagner ce projet important pour le maintien d'un service de proximité auprès des habitants, le Cotentin a mis à disposition un terrain géré par l'agglomération. Ce nouvel équipement proposera ainsi des solutions d'accueil de qualité pour les familles du territoire de Montebourg. Elle a également pris en charge la maîtrise d'ouvrage du chantier pour les communes et contribue à ce projet à hauteur de 150 000€ au titre des Fonds de Concours.



2. La cohésion sociale et la réduction des inégalités

Le schéma directeur de l'inclusion

L'inclusion se rapporte à la création d'un environnement où toutes les personnes sont respectées de manière équitable et ont accès aux mêmes possibilités. L'inclusion exige qu'on recense et supprime les obstacles : physiques ou procéduraux, visibles ou invisibles, intentionnels ou non intentionnels, qui nuisent à la participation et à la contribution des personnes en perte d'autonomie et/ou en situation de handicap.

Le schéma directeur de l'inclusion (SDI) voté en juin 2023, doit permettre d'engager les politiques publiques de l'agglomération dans une démarche transversale et inclusive, axée sur les compétences communautaires, pour tous les

usagers et quelle que soit leur situation. L'agglomération du Cotentin a défini 3 axes de travail qui rassemblent 14 objectifs déclinés autour de 43 fiches action dont la mise en œuvre va s'échelonner jusqu'en 2026 :

Axe 1 : Penser systématiquement l'inclusion au sein de l'Agglomération :

- 1.1 Accompagner les élus dans l'exercice de leur mandat ;
- 1.2 En formant les agents de l'Agglomération du Cotentin ;
- 1.3 En continuant à agir comme un employeur responsable ;
- 1.4 En se dotant d'outils appropriés en interne et pour les habitants ;
- 1.5 En consultant régulièrement les acteurs du handicap.

Axe 2 : Poursuivre la construction d'un environnement inclusif en interne et en externe :

- 2.1. Se former et travailler ;
- 2.2. Vivre et habiter dans le Cotentin ;
- 2.3. Adapter les moyens de déplacements à chacun ;
- 2.4. Profiter de l'environnement exceptionnel du Cotentin ;
- 2.5 Informer à grande échelle.

Axe 3 : Innover pour devenir un territoire exemplaire :

- 3.1 En se saisissant de l'existant ;
- 3.2 En soutenant l'innovation ;
- 3.3 En créant des incitations ;
- 3.4 En développant une image de marque.

Les actions 2023 ont principalement portées sur : la sensibilisation et la formation des équipes et managers aux divers types de handicap, la formation des agents aux spécificités de l'inclusion et de l'accessibilité dans le cadre de leurs compétences et métiers, garantir l'accès au cadre bâti des services ouvert au public ; l'aide à l'amélioration de l'habitat pour la vie autonome, l'inscription des enjeux d'inclusion dans les schémas de développement touristiques, l'amélioration du taux d'agents en situation de handicap au sein de la collectivité, le développement des DUODAYS et DUODAYS inversés, le développement des nouveaux modes de mobilités en intégrant l'accessibilité à tous, favoriser l'accès à l'ensemble des lieux d'accueil, touristiques et culturels communautaires et l'étude diagnostic social de territoire de la mobilité sur le dernier mètre pour les personnes âgées en perte d'autonomie et les personnes en situation de handicap.

Le désenclavement numérique du Cotentin

Le réseau de fibre optique est déployé dans le département par Manche Numérique avec son délégataire Manche Fibre. Pour ce chantier estimé à 516 M€, le Cotentin accompagne financièrement Manche Numérique à hauteur de 14 M€. Pour chaque prise construite, l'agglomération engage 130€. Dans le Cotentin, 76 800 prises sont installées et 33 114 sont d'ores et déjà commercialisées. 31 communes sont déjà raccordées avec un taux de couverture supérieur à 80%. L'ensemble du territoire sera entièrement couvert d'ici fin 2025, la commercialisation des dernières prises s'achèvera fin du premier semestre 2026, avec près de 110 000 prises. Aujourd'hui, ce sont 250 demandes de raccordement qui sont reçues chaque semaine dans le Cotentin.

Les actions de cohésion sociale et de solidarité d'Astres Services

La convention avec Astre Services a été renouvelée afin de pérenniser les actions de sensibilisation aux économies d'énergie ainsi que les actions de médiation sociale auprès du public. En 2023, une vingtaine d'animations ont été réalisées sur l'ensemble du territoire avec environ 475 personnes sensibilisées. Ces animations permettent de rencontrer du public parfois isolé et de leur proposer un accompagnement personnalisé : conseil sur la gestion du budget, compréhension de la facture d'électricité, activation du chèque énergie.....



Journée « zen attitude en bas d'immeuble » dans le quartier de Charcot
Spinel le 13 septembre

3. Les politiques au profit d'une offre de logements abordable, diversifiée et de qualité

La politique de soutien à la rénovation de l'habitat privé

Les logements représentent plus de 39% de la consommation énergétique du territoire et 23 000 d'entre eux sont des passoires énergétiques.



Stand du salon de l'habitat 2023 © A. Soubigou-Le Cotentin

La rénovation des logements privés constitue une priorité de l'agglomération du Cotentin. Pour favoriser les travaux d'économies d'énergie dans un contexte de flambée des prix de l'énergie, l'agglomération a poursuivi le déploiement de sa politique de soutien aux habitants en 2023. Ce soutien aux habitants se compose d'une part, d'un service d'information, de conseil et d'accompagnement à la définition et au montage de projet et d'autre part, d'aides financières à la rénovation énergétique. En parallèle de ces deux actions, l'agglomération a mené sa première campagne de communication avec sa marque « Je Rénov' en Cotentin » qui s'est étalée sur toute l'année. En 2023, le service a ainsi accompagné 2 500 ménages et financé près de 140 rénovations de passoires thermiques, sur le territoire de l'agglomération

Le service public de la rénovation de l'habitat, constitue un véritable service public de proximité pour les habitants du Cotentin. Il est ouvert à tous les habitants ayant un projet de rénovation de leur logement. Il a pour mission de délivrer des informations neutres, de qualité et gratuites ainsi que d'apporter une meilleure lisibilité et compréhension des aides disponibles. Concrètement, le service se traduit par :

- un accueil téléphonique du lundi au vendredi et un formulaire de prise de contact sur lecotentin.fr ;
- un accueil physique sur rendez-vous ;
- une visite à domicile par logement pour les projets de rénovation d'ampleur.

Ce service doit permettre également d'éviter le démarchage abusif et les arnaques. Le Cotentin a voté un nouveau principe d'aides financières à la rénovation des logements privés. Il entrera en vigueur en 2024.

Les aides s'adressent aux propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et copropriétaires, possédant un logement privé de plus de 15 ans et occupé à titre de résidence principale, sur le territoire de l'agglomération. Il est modulé, de 1000 à 7000 €, selon le niveau de ressources du ménage, l'ambition du projet et donc l'importance de l'enveloppe travaux.

La nouvelle politique d'aides vise à :

- poursuivre la résorption des passoires thermiques (DPE G et F) ;
- soutenir des projets de rénovation plus ambitieux permettant, soit d'atteindre une performance énergétique optimale, soit de résorber des situations d'indignité ou d'insalubrité ;
- élargir la cible des projets pouvant faire l'objet d'un soutien financier avec des aides ouvertes aux propriétaires occupants, aux propriétaires bailleurs et aux copropriétaires.



Logement soutenu par l'agglomération

L'ouverture du premier béguinage solidaire de la Manche à Valognes

Depuis janvier 2023, l'hôtel Sivard-de-Beaulieu, ancien hôtel particulier à l'abandon depuis 30 ans accueille des logements seniors. Il offre aux retraités ou futurs retraités un lieu de vie basé sur l'entraide, les services, les espaces de partage et l'échange de savoirs, tout en permettant à chacun d'être dans sa propre maison. Dans ce projet d'habitat groupé, chacun des habitants est locataire de son logement.



Le but est ainsi de favoriser le maintien de l'autonomie et le lien social entre retraités. Au total, 28 logements dont 4 adaptés pour personnes en situation de handicap vieillissantes sont proposés aux personnes âgées de plus de 60 ans ou fragiles, encore autonomes. Autre particularité de cette résidence à but non lucratif : la présence d'une personne dédiée au maintien du lien entre les locataires, les familles et les différents organismes. Celle-ci encourage et facilite le maintien de l'autonomie pour faire de ce « Tiers-Lieu habité » un espace de partage ouvert sur le quartier et la commune où peuvent se retrouver différentes générations autour de projets communs.

4. L'égalité d'accès au territoire et aux services

Les maisons du Cotentin pour les questions du quotidien

Le Cotentin, afin de permettre à chaque habitant d'avoir accès aux services essentiels a déployé sur l'ensemble de son territoire le réseau des Maisons du Cotentin. Ces espaces de vie et de rencontres viennent renforcer le bouquet des services pour les habitants. Elles sont à moins de 20 minutes du domicile de chaque usager. Les usagers trouvent un accompagnement pour toutes les questions relatives aux services assurés par l'agglomération : collecte des déchets, cycle de l'eau, mobilité via des bornes interactives Cap Cotentin. Ils peuvent ainsi poser leurs questions sur leur facture d'eau, l'obtention d'un composteur... L'objectif est également de pouvoir orienter efficacement les usagers vers les bons interlocuteurs pour les questions plus techniques.



Sur place, les usagers peuvent avoir accès à un premier niveau d'informations et un accompagnement tant pour leurs démarches administratives du quotidien que pour les services communautaires. Sur chaque site les habitants peuvent bénéficier d'un accompagnement pour le compte de 5 partenaires : CAF, CPAM, CARSAT, MSA, Pôle Emploi. Les usagers peuvent ainsi être guidés sur leurs demandes en ligne pour une aide au logement, une attestation de carte vitale, un dossier de retraite. Sur les Maisons du Cotentin ayant en complément un label France Services, l'accompagnement peut également porter sur le Ministère de l'Intérieur, de la Justice, des Finances Publiques... Que ce soit auprès des agents d'accueil ou auprès du visio-relais, les usagers peuvent réaliser les démarches de demande de carte grise, permis de conduire, déclaration d'impôts... En 2023, une 5ème Maison France Services a été labellisée à Saint Pierre Eglise.

Le service aux familles

La communauté d'agglomération et la caisse d'allocations familiales de la Manche ont signé fin 2020 une convention territoriale globale afin de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services en direction des familles. Une démarche de diagnostic a été engagée en 2021 dans ce cadre. Celle-ci avait pour objectif de déterminer de façon partagée un socle minimum de services dans les domaines tels que petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits qui pourra se déployer au travers d'un plan d'actions au plus proche des besoins des communes du territoire et de chacun des pôles de proximité qui assurent la gestion de cette compétence. En matière de Petite Enfance, l'agglomération a sensibilisé 7 territoires aux différents modes d'accueil de la Petite enfance. 70 personnes ont participé à des visites commentées de 7 structures d'accueil. L'agglomération a accompagné les communes de Quettehou et Lieusaint dans l'ouverture de leurs Maison d'Assistante Maternelle. L'offre d'accueil extra-scolaire fait l'objet d'une étude approfondie. Les capacités d'accueil, la tension capacitaire, la tarification, le portage et les partenariats entre communes sont objectivés. Le bilan de cette étude sera disponible en 2024.

Le centre aquatique de Valognes



La construction du centre aquatique du Cœur du Cotentin sera achevée fin 2023. L'accueil du public est prévu pour début 2024. Ce nouvel équipement, qui pourra accueillir près de 90 000 visiteurs par an. Il viendra compléter l'offre d'activité aquatique et favorisera l'apprentissage de la natation pour les scolaires, avec la piscine des Pieux, le bassin nautique de Saint-Sauveur ou encore le centre Océalis à la Hague.



Il sera équipé d'un bassin ludique de 4 lignes de nage de 25 m, d'un toboggan aquatique, d'une pataugeoire pour les plus jeunes, d'un espace bien-être, il proposera également en extérieur un bassin nordique avec 5 lignes de nage de 25 m, un pentagliss et des plages minérales et végétales. Que ce soit dans sa conception et sa gestion, le Cotentin a cherché à optimiser l'impact énergétique de l'équipement pour en faire un bâtiment résolument durable. Grâce aux

aménagements menés autour de la mobilité, il sera également facilement accessible à tous les habitants en bus, en train, en vélo et à pied.

La rénovation du centre aquatique Océalis

En 2023, afin d'améliorer la qualité de service pour les usagers, des travaux de mise aux normes d'accessibilité et de sécurité, mais aussi d'entretien, ont été réalisés. Ces travaux ont également permis d'optimiser la consommation énergétique du bâtiment.

Un nouveau visage pour la piscine des Pieux

Afin d'améliorer la qualité des services proposés aux habitants et aux usagers, l'Agglomération lancera au printemps 2024 le chantier de rénovation et d'extension de la piscine des Pieux.



Le retour d'une patinoire sur le territoire

Inscrite dans les grands projets du mandat, l'implantation d'un tel équipement, son coût et le calendrier de mise en œuvre sont actuellement étudiés par l'agglomération à partir de septembre 2023.

Les objectifs d'un tel équipement sont simples : proposer aux habitants un espace de loisirs polyvalent grand public offrant une diversité sportive pour les pratiques familiales, scolaires, associatives mais également les compétitions et le handisport. Plusieurs sites d'implantation ont d'ores et déjà été identifiés à Cherbourg-en-Cotentin mais également en zone périurbaine ou sur des communes rurales.

Dans le contexte actuel, l'aspect énergétique reste un enjeu majeur pour un tel projet et l'agglomération s'est fixée des objectifs ambitieux avec un équipement proche de la neutralité en termes de consommation d'énergie.



Un nouveau planétarium

Fin 2023, un nouveau planétarium sera installé à Ludiver. Cet outil de nouvelle génération optimisera les possibilités pour comprendre les mystères des constellations et permettra également de diffuser des films pleine voute pour immerger complètement les visiteurs dans l'espace.

5. La mobilité du Cotentin Cap Cotentin

La montée en puissance du réseau de mobilité Cap Cotentin



Depuis août 2021, la révolution de la mobilité a été enclenchée dans le Cotentin. Cap Cotentin a ainsi permis la mise en place d'un réseau unifié à l'échelle du territoire et une meilleure desserte de l'ensemble des communes. Avec 7 lignes urbaines, 7 lignes intercommunales principales et 14 lignes intercommunales secondaires, le réseau a trouvé sa vitesse de croisière avec plus de 4 millions de voyages chaque année.

146 circuits scolaires non urbains transportant 5 800 élèves

Le projet de Bus Nouvelle Génération (BNG)

Lancés en septembre 2022, les travaux du Bus Nouvelle Génération représentent le chantier le plus conséquent de l'agglomération. L'objectif de ce projet ambitieux est simple : faciliter les déplacements en modernisant les espaces publics du pôle urbain de l'agglomération. Le projet BNG vise avant tout une meilleure répartition de l'ensemble des

modes de transport : bus, automobile, vélo, marche à pied et autres mobilités alternatives. Les aménagements urbains viendront sécuriser ces déplacements et embellir la ville avec de nouvelles plantations de végétaux. Le projet prévoit également la création de 4,3 km de voies cyclables et en 2024, 4 lignes de Bus Nouvelle Génération amélioreront la desserte des quartiers et du centre-ville de Cherbourg-en-Cotentin, mais aussi des zones d'emploi. Le futur réseau renforcé à Cherbourg comptera 8 lignes urbaines et 5 lignes interurbaines : les connexions seront améliorées et davantage d'habitants seront desservis, notamment sur les ZAC en cours d'aménagement.

Avec la transformation de la gare en pôle d'échanges multimodal et la création de 3 stations intermodales, le projet bénéficiera à l'ensemble du réseau Cap Cotentin. Les travaux de la station Anjou aux Provinces ont été achevés en avril, de même que ceux de la station La Place à Tourlaville. Dans le cœur de ville, plusieurs chantiers sont en cours de finition, comme les 3000 m² du parvis de la gare. Sur le quai Alexandre III, les trottoirs côté façade, la construction du mur anti-submersion et ses jardinières sont achevés.



Le service Cap à la demande



Mis en place en juillet 2022, le service Cap à la Demande s'adresse à tous les habitants du lundi au samedi de 7h à 19h. Au total, 513 arrêts répartis sur l'ensemble des communes permettent aux habitants des zones faiblement desservies par les transports en commun de rejoindre rapidement les lignes régulières en réservant leur trajet de 1 mois à une heure à l'avance. Innovant, accessible, flexible et adapté aux besoins de chacun, ce service compte déjà 36 000 voyages depuis son lancement. 4 500 voyages par mois en moyenne sont effectués depuis 2022

Klaxit : un nouveau service de covoiturage

Pour faciliter les trajets courts, notamment entre le domicile et le lieu de travail, Cap Cotentin a déployé, début 2023, l'application de co-voiturage Klaxit. L'objectif est simple, favoriser les trajets collectifs en voiture tout en rémunérant les conducteurs. Ceux-ci sont rémunérés 2 € par passager pour un trajet de 2 à 20 km. Au-delà, le conducteur reçoit 0,10 € supplémentaire par kilomètres et par passager avec un plafond fixé à 4 €. Les passagers bénéficient de tarifs équivalents aux transports en commun soit 1 € l'aller-retour. Plus de 8 000 trajets ont été réalisés en co-voiturage.



Le contournement de Cherbourg relancé

À l'initiative de l'agglomération, le projet de contournement sud-ouest de Cherbourg-en-Cotentin a été relancé en 2021 par le Département en lien avec la Région et la Ville. Ce projet stratégique vise à fluidifier et sécuriser la circulation entre la RN 13 et la Hague, tout en favorisant les mobilités douces. Cette voie permettra également de mieux desservir les Zones d'Activité des Fourches et de Bénécière, ainsi que le campus universitaire. Les études ont été relancées en 2023 et les travaux devraient s'étendre entre 2028 et 2033.

6. La politique en matière de prévention des risques naturels

L'écriture de la stratégie locale de gestion du risque inondation

La communauté d'agglomération du Cotentin est co-porteuse avec les services de l'État de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) sur le territoire à risque important inondation (TRI) de Cherbourg-en-Cotentin. Il s'agit d'une stratégie de réduction des conséquences dommageables des inondations sur le TRI, élaborée et partagée avec l'ensemble des acteurs concernés du territoire, services de l'Etat, chambres consulaires, opérateurs de réseau, bailleurs sociaux, protection civiles. La stratégie liste les dispositions à mettre en œuvre en matière de réduction de la vulnérabilité, de réduction de l'aléa, de la gestion de crise et de la culture du risque. Cette stratégie et son plan d'action ont fait l'objet

d'une consultation des Personnes Publiques Associées du 20 octobre au 30 novembre 2023. Elle sera validée par le Préfet de Département au printemps 2024.

La reprise en gestion progressive des ouvrages de protection contre les inondations

La communauté d'agglomération du Cotentin assure depuis le 1er janvier 2018 la défense contre les inondations et la mer. Afin de déterminer avec précision les ouvrages prioritaires et nécessaires à cette protection, l'agglomération a conduit entre 2018 et 2019 une étude diagnostiquant les 575 ouvrages littoraux (hors ouvrages portuaires) du territoire : mur, digue, enrochement, cale...

Au total, sept systèmes d'endiguement, des ensembles d'ouvrages protégeant un même secteur submersible, ont été identifiés. Situés à Port-Bail-sur-Mer, Barfleur, Barneville-Carteret, Saint-Vaast-la-Hougue, Lestre/Quinéville ou encore Quinéville/Fontenay-sur-Mer/Saint-Marcouf-de-l'Isle, ces systèmes sont composés de 60 ouvrages. Ils participent à la protection de 2 800 habitants contre les inondations. Désormais, la collectivité organise la mise à disposition de ces aménagements et l'ensemble des démarches réglementaires. Une démarche obligatoire, qui devrait s'achever en 2024 pour Barneville-Carteret, Saint-Vaast-la-Hougue, Quinéville/Fontenay-sur-Mer/Saint-Marcouf-de-l'Isle.



Le projet de recherche sur les inondations venants des aquifères et gestion des eaux salées

La hausse du niveau marin aura des impacts, encore méconnus, sur le niveau des nappes phréatiques arrière littorales et leur teneur en sel.



Afin d'améliorer cette connaissance et anticiper les impacts, la communauté d'agglomération participe au projet de recherche sur les inondations venants des aquifères et gestion des eaux salées « Rivages Normands 2100 » mené par la DREAL, l'observatoire des sciences de l'univers de Rennes (OSUR) de l'Université de Rennes, l'AESN et d'autres EPCI bas-normandes.

Le projet repose sur l'étude en profondeur d'un petit nombre de sites de référence, sélectionnés pour leurs caractéristiques hydrologiques et socio-économiques : Barneville-Carteret et Portbail, Saint-Germain-sur-Ay, Agon-Coutainville, le marais du Cotentin, Ouistreham. L'étude approfondie de ces sites aux caractéristiques contrastées permettra une appréhension plus globale de la problématique et une transposition sur l'ensemble du littoral. Ce projet de recherche s'achèvera en 2025.

Les travaux de protection contre les inondations de la Divette

Afin de protéger des inondations le quartier de l'avenue de Paris à Cherbourg, des travaux de confortement des berges de la Divette ont été réalisés en 2022 et 2023. Ces travaux consistent en une reprise et une rehausse des murets rive droite sur un linéaire de 765 mètres, puis de la création d'un merlon de terre en retrait de la berge sur la rive gauche.

Ces ouvrages permettront une protection contre :

- les débordements de la Divette pour des événements de période de retour centennale, équivalent à la crue de 2010 ;
- les submersions marines pour un événement de période de retour centennale à l'échelle 2050, intégrant l'impact du changement climatique.



La maintenance des outils de lutte contre les inondations

Les vis de relevage Javain, situées à Cherbourg-en-Cotentin, permettent de prévenir le risque d'inondations en cas de fortes crues. Afin de préserver l'efficacité de ces équipements installés en 1977, une maintenance a été effectuée en février. Une première vis a été enlevée pour être rénovée, occasionnant une opération spectaculaire. Son retour est prévu pour cet été.



7. La coopération internationale

Le partenariat avec la commune de Koubalan au Sénégal

La convention de coopération décentralisée signée en 2023 pour une durée de 3 ans a pour objectif d'assister la commune de Koubalan dans une politique d'amélioration du service public de gestion des déchets sur son territoire.

Une première mission d'assistance à la gestion des déchets de la commune de Koubalan, s'est déroulée du 26 novembre au 6 décembre 2023. La convention prévoit notamment les actions suivantes :

- le renforcement des capacités des élus locaux par des actions de formation et d'échanges sur la thématique de gouvernance et de gestion des déchets ;
- l'assistance technique sur la thématique de la gestion des déchets et notamment sur l'organisation du service ;



Intervention en conseil municipal de Koubalan.

- la sensibilisation des scolaires et des habitants des villages au tri et à la réduction des déchets à la source dans une optique de prévention des déchets ;
- la formation aux techniques de compostage des déchets organiques en lien avec les opérations de développement du maraichage portées par la commune de Cherbourg-en-Cotentin.

Ce dispositif impose une participation financière de l'ensemble des acteurs du projet avec au minimum 10% pour la commune Sénégalaise et 20% pour la collectivité française. Le montant est plafonné à 50 000 € par an et par projet.



Réalisation de compost dans le jardin maraîcher de l'école de Koubanao

La coopération avec l'Irlande

À l'occasion de la Saint-Patrick, le Cotentin s'est mis aux couleurs de l'Irlande pour célébrer les liens étroits avec le pays du trèfle. Après la station SNSM de Goury en 2022, c'était au tour du château de Saint-Sauveur-le-Vicomte de se mettre au vert pendant 2 jours, tout comme La Cité de la Mer et la gare maritime.



À cette occasion, deux séjours en Irlande ont été mis en jeu. Près de 4 600 Cotentinois ont participé à cette initiative. Les deux gagnants sont Tristan GUILLERM DE BONFILS et Louis DUCHESNE.



4 L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS

1. La qualité du service public de gestion des déchets

L'opération « Soyons redoutables avec nos déchets »

Le Cotentin a mené une grande opération de communication de son plan visant à réduire la production de déchets, avec ces 3 actions :

- réduire ses déchets ;
- réutiliser les objets et biodéchets ;
- trier ses emballages et papiers, notamment avec l'extension des consignes de tri.

Il a également été harmonisé les moyens de collecte.

Les premiers résultats sont encourageants, l'extension des consignes de tri a permis de réduire de 10% le nombre de tonnes de déchets enfouis. Le Cotentin enregistre également une diminution de 20% du tonnage des ordures ménagères et une hausse de 38% des déchets recyclables.



Le centre de tri régional

La société publique locale « Normandri » est en phase de consultation pour le choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage en vue de définir la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance du centre de tri régional.

La réduction de la production de déchets

Près de 23% des apports en déchèteries sont des branchages. Pour encourager les habitants à profiter de ces ressources organiques, le Cotentin propose d'octobre à mars un service de broyage à domicile. Depuis 2020, 444 ménages ont ainsi pu bénéficier de ce service.



Le Cotentin a engagé une étude sur la collecte des biodéchets. Dans le cadre de son approche différenciée dans la gestion des ordures ménagères (secteur urbain dense, secteur semi rural en bordure littorale touristique, secteur semi rural, secteur rural). Le Cotentin a lancé plusieurs démarches :

- la distribution depuis 2021 de plus de 22 000 composteurs, dont 14 500 depuis la distribution gratuite ;
- la mise en place de 10 composteurs partagés sur le territoire.

Il n'est pas prévu d'expérimenter la collecte en porte-à-porte des biodéchets à ce stade. Le Cotentin va consacrer les deux années qui viennent à expérimenter et à convaincre :

- poursuivre l'effort de distribution des composteurs ;
- accompagner cette dynamique par des mesures de sensibilisation et de formation sur une utilisation optimisée et efficace des composteurs individuels et collectifs ;
- déployer des abris bacs pour collecte des biodéchets dès la mi-2024, dans les déchèteries de l'ouest du territoire (Gréville-Hague, Les Pieux, Portbail-sur-Mer...), dans un centre-bourgs dont le maire serait volontaire, dans un secteur dense de la ville centre.

Enfin une étude sur le traitement des déchets résiduels, actuellement enfouis en centre d'enfouissement a également été engagée. Divers scénarios sont en cours d'étude : création d'une unité de valorisation énergétique 100% électrique, création d'une unité de valorisation mixte électricité et vapeur et préparation de combustible solide de récupération (CSR) pour une combustion en chaudière. Le choix du scénario retenu sera arrêté en 2024.

2. La qualité du service public de distribution d'eau potable

Pour mener à bien ses missions d'intérêt général, l'agglomération dispose des équipements relatifs à l'eau potable suivants : 74 points de prélèvements, 26 usines de production, 166 réservoirs et près de 3 670 km de réseau pour acheminer l'eau potable à plus de 96 413 abonnés sur l'ensemble du territoire. 10 061 543 m3 ont été vendus en 2022 sur l'ensemble du territoire. Pour les deux tiers de la population du Cotentin, la gestion de ces équipements est réalisée par « régie directe ». Sur certains secteurs, le suivi et l'entretien des équipements s'effectuent par des entreprises privées

(Saur, Véolia) qui disposent de contrats pluriannuels. Le territoire est ainsi divisé en deux modes de fonctionnement : la « régie directe » et les prestataires privés.

La rénovation de l'usine d'eau d'Olonde à PortBail

Afin d'améliorer la capacité de production et sécuriser la qualité de l'eau, l'agglomération a lancé en 2023 un chantier de rénovation pour l'usine de production d'eau potable d'Olonde. Les travaux vont se poursuivre en 2024.

La rénovation des réseaux d'eau potable



La rénovation de 3 500 km de réseaux d'eau potable du Cotentin constitue un enjeu prioritaire. Elle permet de limiter les pertes en eau causées par la vétusté de certaines conduites, elle sécurise l'accès à l'eau pour les habitants et assure le maintien d'une bonne qualité de l'eau. Depuis 2020, 40 km de réseaux d'eau potable rénovés sur tout le territoire ont ainsi permis à certaines communes de voir leur accès à l'eau sécurisé.

3. La qualité du service public de l'assainissement collectif

Pour mener à bien ces missions d'intérêt général, l'agglomération dispose des équipements relatifs à l'assainissement collectif suivants : 52 usines de traitement et 1 200 km de réseau pour 63 948 abonnés. Le service public de l'assainissement non collectif sur l'agglomération concerne 26 % des habitants du territoire. L'agglomération effectue les contrôles obligatoires à savoir le contrôle des installations neuves (conception et exécution) et existantes (vente, diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien). Les contrôles réalisés jusqu'alors sur le territoire donnent un taux de conformité des installations proche des 45 %.

La mise aux normes des installations sanitaires et le contrôle des raccordements des habitations

La communauté d'agglomération du Cotentin contrôle les raccordements des habitations au réseau collectif d'eaux usées, les rejets des particuliers et instruit les dossiers de réhabilitation des assainissements collectifs. Pour lutter contre les pollutions diffuses, et les eaux pluviales parasites, une politique est menée depuis plusieurs années avec l'agence de l'eau, pour aider financièrement les ménages dans les travaux de mise en conformité de leurs installations sanitaires. En 2022, 1 543 installations non-collectives du territoire ont été contrôlées.

La mise aux normes de l'assainissement à Saint-Pierre-Église

Afin de remettre à niveau le système d'assainissement de la station de traitement des eaux usées de Saint-Pierre-Église, des premiers travaux de renouvellement des réseaux ont été réalisés en 2023. Les travaux sur la station sont prévus pour l'année 2025.

4. La gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif

Les compétences eau potable et assainissement collectif sont exercées sur le territoire de la communauté, soit directement en régie, soit par le biais de contrats de délégation de service public (affermage, gérance, prestations de services). Concernant les contrats de délégation de service public, depuis 2018, l'agglomération Le Cotentin a mis en place une cellule dédiée au suivi et au contrôle permanent d'exploitation déléguée de l'eau et de l'assainissement sur son territoire. Une démarche de simplification des nombreux contrats historiques a été engagée en 2021 pour aboutir, début 2024, à la mise en place de seulement deux contrats pour gérer l'ensemble des secteurs concernés (Côtes des Isles, Cœur-Cotentin, Val de Saire, St Pierre-Eglise). A noter que les services d'eau potable et d'assainissement collectif sont certifiés ISO 9001 et 14001 sur le périmètre de Cherbourg-en-Cotentin. Ces certifications ont été renouvelées en 2023 et étendus aux secteurs de Douve Divette et la Saire.

5. La contribution à l'éducation et à la formation

Les projets de partenariat avec les établissements scolaires

Le Cotentin travaille avec les structures de formation du territoire, lycées Alexis de Tocqueville et Sauxmarais, IUT, pour établir des partenariats visant à participer à la formation des jeunes du territoire et à promouvoir l'institution dans l'optique

des besoins en recrutements. Elle participe également à des forums ou des portes ouvertes pour promouvoir les métiers liés au cycle de l'eau.

La programmation du réseau de lecture du Cœur du Cotentin sur le thème du développement durable

Le réseau de lecture Lire@Coeur du Cœur du Cotentin a organisé avec ses huit médiathèques une programmation sur le thème du développement durable qui s'est déroulée de septembre à décembre 2023 avec les évènements suivants :

- rencontres scolaires avec la venue de l'auteur Emmanuelle HOUSSAIS dans plusieurs écoles du territoire. Cet auteur a pu partager le travail qu'elle réalise autour de l'élaboration de nombreux ouvrages sur la nature et l'environnement ;
- le spectacle « ici sur terre » à Yvetot-Bocage pour plonger dans l'univers des livres d'Emmanuelle Houssais, la nature et les milieux naturels... ;
- un escape game dédié à la sensibilisation à la préservation de l'environnement des 8-12 ;
- la projection de plusieurs documentaires au sein des médiathèques sur la nature et l'environnement ;

Des animations en lien avec le jardinage, atelier « apprendre à récolter des graines » avec l'association graines manchottes, l'exposition « Mission potager » pour découvrir les fruits et légumes et comprendre comment les consommer de façon durable, atelier boutures avec le jardin Au p'tit soin. Sur les risques littoraux ont été réalisés une exposition « risques littoraux » pour comprendre l'évolution du littoral du département de la Manche présentée sur 4 sites (Sottevast, Brix, Bricquebec, Valognes) et un atelier jeu « agir ou subir » sur les risques littoraux avec le CPIE du Cotentin.



La sensibilisation à la protection du littoral



Le Cotentin, en cohérence avec la méthode raisonnée du ramassage des déchets de plage apporte des connaissances et sensibilise le public sur les plages en organisant avec le CPIE du Cotentin des animations. Durant l'été, 8 animations ont eues lieu sur plusieurs plages du territoire pour aborder les notions de « plages vivantes », biodiversité des laines de mer, sensibilisation aux déchets de plage... Au total 617 personnes ont visité l'exposition itinérante. Mettre Gatteville-Phare à la place de Portbail.

Dans le cadre de « Grand Océan », des balades commentées sur le thème de la faune et de la flore avec observation d'oiseaux nicheurs ont été proposées au public.

La pièce de théâtre « Les Ex'pairs de Normandie »

Dans le cadre des actions autour de son Plan Climat, le Cotentin, en partenariat avec l'Observatoire de la qualité de l'air en Normandie et de plusieurs communes du territoire, a accueilli la pièce de théâtre "Les Ex'pairs de Normandie" pour sensibiliser sur le climat. 500 élèves ont assisté à la pièce au théâtre des miroirs et 700 à l'espace culture Michel Canoville de La Hague



5. Le maintien de l'accès aux soins

Le contrat local de santé

Le contrat local de santé est un outil de contractualisation au service d'une politique de santé territorialisée. Il renforce la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local, dans le respect des objectifs du Projet Régional

de Santé, en favorisant une meilleure coordination des politiques publiques, des financements et des acteurs. Cette démarche s'inscrit aussi dans les orientations de la stratégie nationale de santé et constitue un levier de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Il a été engagé pour la période 2023 - 2028. Les axes et objectifs de ce contrat sont les suivants :

Axe I : Développer et accompagner l'organisation de l'offre de santé sur le territoire communautaire

Objectif stratégique 1 : Renforcer la démographie et l'attractivité médicale

Objectif opérationnel 1 : Poursuivre le soutien au renforcement et à la densification de l'offre de soins de premier recours sur le territoire communautaire

Objectif opérationnel 2 : Poursuivre l'accompagnement des nouveaux professionnels en lien avec la CPTS

Objectif stratégique 2 : Promouvoir le territoire et l'exercice de la médecine auprès des professionnels de santé

Objectif opérationnel 1 : Développer la communication à destination des professionnels de santé

Objectif opérationnel 2 : Mener des actions de promotion du territoire

Axe II : Développer les actions de prévention et de promotion de la santé au sein de l'agglomération

Objectif stratégique 1 : Développer les interventions de prévention dans le champ de la santé mentale et psychique

Objectif opérationnel 1 : Mieux accompagner et prévenir sur les questions de santé mentale

Objectif opérationnel 2 : Renforcer la promotion du bien-être et la déstigmatisation

Objectif stratégique 2 : Renforcer la prévention des conduites addictives

Objectif opérationnel 1 : Favoriser l'accès à l'offre de prévention des conduites addictives et son développement

Objectif opérationnel 2 : Renforcer l'aller-vers les publics en situation d'isolement, de précarité

Objectif stratégique 3 : Renforcer la prévention dans le champ de l'hygiène de vie, de l'alimentation et de l'activité physique

Objectif opérationnel 1 : Renforcer le déploiement territorial des actions de prévention dans le champ de la nutrition et de l'activité physique

Objectif opérationnel 2 : Favoriser l'adoption d'habitudes de vie et de comportements favorables à la santé

Objectif stratégique 4 : Renforcer les actions de soutien à la parentalité et à la périnatalité

Objectif opérationnel 1 : Favoriser la coordination entre les acteurs de la périnatalité et de la parentalité

Objectif opérationnel 2 : Renforcer la prévention et l'accompagnement à destination des jeunes parents

Axe transversal

Objectif stratégique 1 : Instituer une gouvernance communautaire

Objectif opérationnel : Instaurer des conditions de dialogue avec l'ensemble des parties prenantes et notamment la CPTS du Cotentin

Objectif stratégique 2 : Faire vivre la « dynamique CLS » à l'échelle de l'agglomération

Objectif opérationnel 1 : Renforcer la communication autour des actions du Contrat Local de Santé et des problématiques de santé du territoire

Objectif opérationnel 2 : Favoriser la mise en réseau des acteurs dans le cadre du Contrat Local de Santé

Les actions pour préserver la santé pour tous

L'agglomération s'est dotée d'un plan d'actions depuis 2017 pour renforcer la démographie médicale du territoire en poursuivant et amplifiant la densification de l'offre de soins de 1er recours. Le Cotentin soutient la création de structures portant un projet de santé mais aussi les projets de télésanté ainsi que les établissements sanitaires. Les principales actions portées par l'agglomération en 2023 sont les suivantes :

Mailler le territoire avec des structures de soins : L'agglomération travaille à la mise en œuvre d'un véritable maillage du territoire avec des structures de soins de 1er recours ayant un projet de santé comme les Pôles de Santé Libéraux Ambulatoires (PSLA) ou les centres de santé qui permettent à des professionnels de santé qui partagent un projet médical commun, d'avoir un exercice coordonné et regroupé. Ce mode d'exercice, en libéral ou salarié, est largement plébiscité par les jeunes professionnels et contribue à maintenir et consolider l'accès à des soins ambulatoires en proximité sur les territoires fragilisés. Ainsi depuis 2017, après les projets de PSLA, accompagnés par l'Agglomération du Cotentin ont abouti : Les Pieux, Valognes-Brix, La Saire Médicale, Douve-Divette et Côtes des Isles. Un autre a été créé en 2023 sur La Hague. Par ailleurs, afin de disposer d'une offre complète à destination des jeunes professionnels, l'Agglomération du Cotentin a mené, une étude de faisabilité pour l'implantation d'un centre de santé communautaire dont le basculement dans la mise en œuvre a été validé en 2023.

Accompagner l'installation de professionnels de santé : Pour favoriser l'installation des professionnels de santé, l'agglomération a mis en place une cellule d'accompagnement. En 2022-2023, il y a eu 28 demandes dont 16 accompagnements de médecins de logement, dont pour la recherche d'emploi du conjoint, deux visites de séduction,

dont 7 internes pour la recherche de logement. 94 étudiants accueillis dans le cadre de la manifestation la « Nouvelle Vague » anciennement Les Paradis du Cotentin.

Valoriser les missions des praticiens : Un des autres leviers pour améliorer la démographie consiste à valoriser les missions des praticiens hospitaliers des hôpitaux périphériques afin de leur donner les moyens de rendre attractifs leur spécialité et leur service auprès des jeunes professionnels. Or, la formation des futurs spécialistes et leur insertion professionnelle restent encore très liées au CHU de Caen. Dans un souci de décentralisation, l'UFR Santé de Caen a confié une mission universitaire à deux praticiens en gynécologie et néphrologie au sein du CHPC. Ainsi, l'agglomération et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie soutient, à hauteur de 72 000€, la réalisation de ce dispositif. Enfin, l'agglomération est également fortement impliquée dans les travaux de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Cotentin (CPTS). Celle-ci mobilise près de 200 professionnels de santé du territoire pour participer au système de régulation des soins. Ainsi, l'agglomération a soutenu la soirée de restitution du 28 novembre 2023 : La santé dans le Cotentin en 2042 : quand les professionnels de santé écrivent ensemble le futur de la santé grâce au design fiction.

Soutien les programmes d'investissement des établissements sanitaires notamment en matière dentaire : Le département de la Manche, 500 000 habitants, se classe 96^{ème} en nombre de chirurgiens-dentistes par habitant, derrière la Martinique et la Guadeloupe. La Manche compte 37 dentistes pour 100 000 habitants, contre une moyenne nationale de 64. De fait, l'Agence régionale de Santé, la région Normandie, la communauté d'agglomération du Cotentin, l'hôpital de Cherbourg, l'université de Caen-Normandie, les professionnels de santé chirurgiens-dentistes, ont réagi avec la mise en place, dès 2021, d'un partenariat avec l'UFR d'odontologie de l'université de Rennes. Objectif : permettre à des étudiants en 6^{ème} année et 5^{ème} année de l'université de Rennes de venir effectuer leur stage clinique dans l'un des deux établissements, Cherbourg et Valognes, du centre hospitalier public du Cotentin, sous la supervision de praticiens cherbourgeois. Et, ainsi, d'amener ces jeunes chirurgiens-dentistes à s'installer durablement dans le territoire. En 2023, une dizaine d'étudiants effectueront leur stage de fin d'étude dans le Cotentin.

Le futur centre de santé communautaire

L'agglomération a retenu l'opportunité de créer un centre de santé salarié communautaire afin de compléter l'offre de structures de santé pouvant répondre aux attentes des habitants et aux aspirations de travail des professionnels de Santé. Ce centre sera composé d'un site principal et de 2 antennes dans le Val-de-Saire et sur la Côte des Isles. Les études juridiques et foncières de ce projet seront finalisées en 2024.

La « Nouvelle Vague du Cotentin »



Initialement appelée « Les Paradis de Cherbourg » et rebaptisée « Nouvelle Vague du Cotentin » la 7^{ème} édition de cette initiative a eu lieu à Barneville-Carteret, Cherbourg-en-Cotentin et Gatteville. Ce week-end dédié aux jeunes internes en médecine a pour but d'inciter les professionnels de demain à s'installer sur notre presqu'île. Ces derniers ont pu bénéficier de nombreuses activités sportives et culturelles (Festival des Art'zimutés). L'objectif était également de valoriser la communauté médicale en organisant un speed meeting permettant d'échanger entre pairs. L'événement a rassemblé près de 100 participants.

5 LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE, LE DÉVELOPPEMENT DE MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

1. Le développement économique

Le soutien à la création de l'école normande des produits de la mer

En 2025, une école Normande des Produits de la Mer, menée par l'AFPA et le chef Bernard LEPRINCE, ouvrira ses portes dans les locaux de l'AFPA à Équeurdreville.

Le soutien aux énergies marines renouvelables

Dans le déploiement de la filière des énergies marines renouvelables, le Cotentin, tout en restant le territoire référence du mix énergétique, affirme sa place incontournable avec le port de Cherbourg et son Hub d'assemblage des éoliennes. L'agglomération joue également son rôle de facilitateur avec les aides aux entreprises.



Le soutien à la création du pôle de soudage Héfaïs



Pour former l'élite des soudeurs dans le Cotentin, l'agglomération accompagne les industriels dans la construction d'un pôle d'excellence de formation, pour répondre à la demande en main d'œuvre qualifiée des industriels sur des métiers en tension et renforcer l'attractivité du territoire en formation. Cette école a été créée sous l'impulsion d'EDF, Naval Group, Orano et des Constructions Mécaniques de Normandie (CMN).

L'agglomération du Cotentin assure la maîtrise d'ouvrage de la construction du bâtiment. Au printemps 2024, la Haute École de Formation Soudage Héfaïs accueillera ses premiers stagiaires dans ses nouveaux locaux de 3 380 m², implanté sur la Zone d'Activité Économique de Bénécière à Cherbourg-en-Cotentin. Des environnements professionnels reconstitués y seront disposés permettant ainsi aux soudeurs, débutants ou confirmés, de se former au plus près des conditions réelles. À partir du printemps 2024, près de 200 stagiaires pourront se former chaque année dans les nouveaux locaux.

Le développement du ferroutage

Véritable porte d'entrée vers l'Irlande, l'activité commerciale du Port de Cherbourg va se renforcer encore en 2024. A terme, ce ne sont pas moins de 25 000 remorques qui y transiteront chaque année, soit l'équivalent du volume de fret traité vers l'Angleterre. Le port affirmera ainsi sa position incontournable entre l'Espagne, le Royaume Uni et l'Irlande avec le projet de ferroutage porté par Brittany Ferries, la SNCF et Ports de Normandie. La première étape dans l'élaboration de ce projet consiste à la construction d'un terminal sur le Port de Cherbourg. Pour ce programme d'envergure, Ports de Normandie investit 7 M€, financés par l'Europe, la région Normandie, le département de la Manche et l'agglomération du Cotentin. Les travaux ont débuté en septembre 2023 pour une mise en service à l'été 2024.

Tournage en Cotentin

Avec « Tournage en Cotentin », l'office de tourisme du Cotentin s'est doté d'un dispositif d'accueil dédié aux professionnels du cinéma et aux équipes de tournage qui choisissent le Cotentin. L'objectif est simple : valoriser nos paysages sur grand écran. Si le cinéma joue un rôle essentiel dans l'attractivité et l'image du territoire, il constitue également un moteur économique et touristique significatif. 1 € investi par le cinéma induit 6 € de retombées économiques pour le territoire. 10 films ont été tournés dans le Cotentin.

Le dispositif Cotentin Proximité

Ces dernières années, que ce soit face aux nouveaux modes de consommations ou à la crise liée à la Covid, les commerçants ont dû s'adapter. Dans ce contexte peu favorable, beaucoup ont su innover ou valoriser l'expérience client. Afin de leur permettre de concrétiser ces projets ou d'adapter leur entreprise face à ces nouvelles demandes, l'Agglomération met à leur disposition le dispositif Cotentin Proximité. Cet outil s'adresse aux commerçants et artisans indépendants, aux producteurs locaux inscrits dans une logique de circuit court ainsi qu'aux associations de commerçants, d'artisans et de producteurs locaux. Avec le soutien de la région Normandie et du département de la Manche, 800 000€ sont ainsi prévus sur 3 ans pour aider les commerçants dans leurs projets d'investissement ou d'innovation. Ainsi, depuis son lancement en janvier 2022, 120 dossiers ont été déposés. Depuis janvier 2022, 70 aides ont ainsi été versées pour un montant total de 300 000€.

2. Le soutien aux systèmes productifs locaux, à l'économie circulaire et l'écologie industrielle et territoriale

Le projet alimentaire territorial (PAT)

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) visent à assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages. Pour atteindre cet objectif en 2040, 5 changements sont visés à travers la mise en place du plan d'actions autour de 45 actions concrètes à mettre en œuvre sur 10 ans :

- l'alimentation vectrice de lien social et fait partie intégrante de la culture des habitants ;
- la résilience alimentaire renforcée par la diversification des moyens de production et des modes de distribution ;
- les producteurs locaux et leurs produits mis en valeur et participent à développer l'image du territoire ;
- la qualité de l'environnement et la santé des consommateurs préservées par l'évolution des pratiques ;
- la gestion foncière assure la préservation des terres agricoles de qualités.

Par ailleurs, le projet alimentaire territorial (PAT) du Cotentin ambitionne de concilier développement du territoire et préservation des terres agricoles et des espaces de productions marins. Dans un contexte de changement climatique de plus en plus visible, la ressource en foncier agricole est un enjeu fort pour assurer une production alimentaire locale suffisante aux besoins du territoire. Les premières actions, comme la mise en place de marchés publics simplifiés pour alimenter les cuisines centrales de Montebourg et des Pieux en produits locaux permettent de nourrir ainsi quotidiennement près de 800 élèves. D'autres projets sont en cours d'étude, comme la création d'une légumerie conserverie à destination de la restauration collective ou encore la création d'un espace test pour faciliter la création ou la reprise d'entreprises agricoles.

L'expérimentation sur la réutilisation des eaux usées

L'Agglomération a lancé une étude avec la Société d'Investissement Légumière et maraîchère de Basse Normandie et le laboratoire Actalia pour évaluer le potentiel de réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation des cultures. En 2024, les résultats de ces tests permettront de définir un plan d'action.

L'étude du développement de la méthanisation

Le Cotentin souhaite accompagner le développement de la filière de méthanisation et l'injection du méthane dans les réseaux. L'agglomération a engagé un travail avec les entreprises agro-alimentaires du Cotentin et la chambre d'agriculture. Une consultation a été engagée pour le dimensionnement du « méthaniseur territorial ». Les biodéchets pour lesquels l'agglomération a lancé une étude en vue d'organiser leurs collectes pourront alimenter ce méthaniseur.

6. Les mesures de réduction des déchets à la source

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Le Cotentin dans de l'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) s'est fixé 9 axes conduits par des groupes de travail :

- Axe 1 : Développer les actions de réduction et de gestion de proximité des biodéchets et des résidus de jardins
- Axe 2 : Favoriser et inciter au réemploi, à la réparation et la réutilisation
- Axe 3 : Encourager les solutions innovantes pour réduire les déchets produits par les professionnels
- Axe 4 : Favoriser le réemploi dans le BTP
- Axe 5 : Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Axe 6 : Eco-exemplarité de la collectivité et des communes membres en matière de prévention et de gestion des déchets
- Axe 7 : Sensibiliser à la réduction des déchets en mer et déchets touristiques
- Axe 8 : Sensibiliser et accompagner les acteurs du territoire vers une consommation responsable
- Axe 9 : Mise en place d'outil économique incitatif

3. Le Cotentin « Terre bleue », le soutien aux filières maritimes

Grand Océan

Pour sensibiliser aux richesses et aux promesses de l'océan, le Cotentin accueille depuis 2022 l'évènement Grand Océan. Regroupant une quarantaine d'experts s'adressant aussi bien aux scolaires qu'au grand public, cet événement a attiré 10 000 visiteurs en 2022 et 2023 et assuré au territoire un rayonnement important dans les médias.

Les ambassadeurs du Cotentin

Créé en 2021 par l'Agglomération « les Ambassadeurs du Cotentin » est un dispositif où six jeunes saisonniers, organisés en binômes, parcourent les côtes du Cotentin pendant la saison estivale, de juillet à fin août. Après une phase de test réussie sur la côte Ouest en 2021, le programme s'est étendu à la côte Est pour l'édition 2022, couvrant ainsi 25 communes en 2023. L'objectif de cette initiative est préserver la quiétude des sites pendant une période de fort afflux touristique et de sensibiliser les touristes sur la gestion des déchets, les feux de camps, ou encore la régulation des flux de camping-cars...



La Rolex Fastnet Race

Le 22 juillet plus de 4 000 marins ont pris le départ de la 50^{ème} édition de la Rolex Fastnet Race depuis Cowes en direction des côtes du Cotentin, soit 430 bateaux de 30 nationalités.

Pour le Cotentin, cet événement nautique est une reconnaissance de ses atouts portuaires. C'est aussi une opportunité de valoriser son identité maritime et de rejoindre le cercle restreint des territoires organisateurs de grands événements nautiques. L'occasion pour le public d'approcher au plus près les bateaux et les skippers, notamment le 20 juillet lors de la soirée de présentation des équipages. À partir du 22 juillet, sur le Village de la course installé sur la Plage Verte, de nombreuses animations proposées par les associations du territoire rythmeront la semaine avec des concerts et un spectacle de drones.



La modernisation de l'accueil des touristes

Pour mieux répondre aux attentes des touristes, les bureaux d'accueil de Barneville-Carteret, Barfleur, Port-Bail-sur-Mer, Bricquebec-en-Cotentin, Cherbourg-en-Cotentin et Saint-Vaast-la-Hougue, ont été modernisés pour devenir de véritables espaces de conseils, avec une billetterie et une boutique. En 3 ans, ils ont permis de répondre à plus de 240 000 demandes. Le déploiement de 10 webcams sur le littoral, l'application « nestorencotentin », permettant de géolocaliser le visiteur, et la modernisation du site « encotentin.fr », sont venus renforcer les services proposés aux habitants et touristes.

Le développement de la randonnée

La randonnée atout majeur pour le tourisme dans le Cotentin, constitue un formidable instrument de découverte des espaces naturels et de valorisation de l'héritage maritime de notre territoire. 636 km de chemins sont entretenus par l'agglomération. Pour favoriser le cheminement des marcheurs 18 points de discontinuités ont été résorbés et une douzaine est en cours de résolution.

Les animations et les formations à destination des bases nautiques

Dans le cadre de sa compétence de coordination des structures nautiques, l'agglomération a mis en place différentes animations et formations à destination des bases nautiques. Une journée d'apprentissage a été organisée par l'office de tourisme dans le but de sensibiliser sur la préservation de l'environnement et la sécurité. Ses séquences ont été animées par le photographe professionnel et auteurs normand Arnaud GUERIN.



4. Le soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

La rénovation du site Intechmer



Installé depuis 1981 l'institut Intechmer est le seul institut français de formation post-bac en sciences et techniques de la mer. Depuis son ouverture, 1 500 étudiants ont franchi les portes de cet institut et exercent aujourd'hui dans différents domaines en lien avec la mer et sur tous les continents. Pour préserver la qualité de l'enseignement et renforcer l'attractivité du territoire avec l'enseignement supérieur, l'agglomération, en partenariat avec la région et le département, va porter le projet de rénovation de cet établissement, estimé à 10,5 M€. Ce projet prévoit d'agrandir le site tout en conservant son identité. À terme, 3 900 m² seront à disposition des étudiants et des enseignants avec la construction d'un nouveau bâtiment rectangulaire. Les premiers travaux du nouveau bâtiment ont débuté fin 2023 pour une livraison du bâtiment neuf à l'été 2025. La rénovation de l'ancien bâtiment s'enchaînera ensuite jusqu'en 2026.

Le nouvel Institut de Soins Infirmiers,

En janvier 2025, un nouvel Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) ouvrira ses portes sur la zone des Fourches à Cherbourg-en-Cotentin, remplaçant l'ancien bâtiment situé à côté de l'Hôpital Pasteur construit dans les années 1970. La première pierre du futur bâtiment a été posée en mai 2023. Ces nouveaux locaux permettront d'accueillir près de 330 élèves. Les formations proposées viendront renforcer les besoins en personnel soignant sur le territoire, mais aussi accompagner la dynamique de la vie étudiante en étant intégrées au campus universitaire. Pour ce projet, la région Normandie va consacrer 13 M€, l'agglomération 1,21 M€ et la ville 1,26 M€.



Le futur internat pour les étudiants en médecine

Pour renforcer l'offre en logements pour les étudiants en médecine, l'agglomération soutient le projet de construction d'un internat porté par le centre hospitalier public du Cotentin. Situé à proximité de l'établissement de santé, ce bâtiment collectif de 40 logements permettra d'accueillir 96 personnes d'ici 2025.

Le dispositif Ambition Métier Cotentin

Avec le dispositif Ambition Métier Cotentin, 20 lycéens ont bénéficié en 2023 d'une bourse de 1 000 € pour les accompagner dans la mise en œuvre de leur projet professionnel. Ils sont également suivis par un tuteur.

Le logement étudiant

Afin d'apporter une réponse à la question du logement pour les étudiants, l'agglomération travaille avec le CROUS pour installer une résidence étudiante à horizon 2026 sur le campus. En effet, pour dépasser la barre des 3 000 étudiants d'ici 2030, le Cotentin souhaite étoffer son offre de formation au plus près des besoins des entreprises et des métiers. Il s'agira aussi de doter au travers d'un plan campus, le campus des sites de vie étudiante qui lui font encore défaut.

L'antenne de l'ECAM-Rennes

Une antenne de l'ECAM-Rennes s'implantera dans le Cotentin. D'ici 2029, ce sont près de 460 étudiants qui pourront y être accueillis.

Le forum des métiers de la fonction publique territoriale (FPT)



Le forum des métiers de la fonction publique territoriale (FPT) a eu lieu le 25 et le 26 janvier, à La Cité de La Mer. Impulsé, chaque année, par l'Agence de l'Orientation - Parcours Emploi de la région Normandie, il s'adresse principalement aux jeunes et aux demandeurs d'emploi. À cette occasion, l'agglomération du Cotentin a présenté la diversité des métiers exercés et le bouquet de services rendus à nos concitoyens.

Le dispositif Job'Student

Pour permettre aux étudiants de trouver facilement un emploi saisonnier tout en répondant aux difficultés de recrutement des professionnels de l'hôtellerie, de la restauration, de la vente et de l'accueil touristique, l'agglomération a mis en place le dispositif Job'Student. Depuis 2020, 51 jeunes ont ainsi pu être formés par le Groupe FIM.

6 L'ORGANISATION ET LA PARTICIPATION DES ACTEURS AUX ACTIONS PUBLIQUES

1. Une gouvernance et une démocratie participative

Différentes instances de gouvernances permettent de conduire la politique du Cotentin et d'en assurer la participation : la commission consultative des services publics locaux, le conseil local de santé, la commission intercommunale d'accessibilité, le conseil de développement.

2. Les services et événements pour mobiliser

Les ambassadeurs de la mobilité

Afin de bénéficier de remontées de terrain efficaces pour poursuivre l'amélioration du réseau de transport Cap Cotentin, 9 usagers volontaires ont été sélectionnés pour devenir « Ambassadeurs Cap Cotentin ». Pendant 1 an, ils font part des points positifs et négatifs rencontrés dans les transports et testeront également les nouveautés du réseau.



3. L'information des habitants et des acteurs du territoire

La communication est un élément fondamental d'information de la politique de la collectivité. Plusieurs supports sont diffusés et des événements sont organisés régulièrement.

Le magazine territorial de l'agglomération

Le magazine territorial de l'agglomération « Le Cotentin » informe régulièrement les habitants de la vie du Cotentin. L'année 2023 a permis de publier 3 numéros.

L'information dématérialisée et digitale

En complément Le Cotentin informe quotidiennement les habitants et usagers sur la vie de l'agglomération sur ses supports digitaux. Le site générique www.lecotentin.fr ainsi que l'ensemble des publications diffusées sur les réseaux

sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn et Instagram) ont vocation, en complément des dispositifs de sensibilisation traditionnelle, à renforcer l'information auprès des bénéficiaires finaux.

Les Rendez-vous du Cotentin : l'agglomération à la rencontre des habitants



Afin de permettre aux habitants de se renseigner en direct auprès des services de l'agglomération et d'échanger sur les différentes politiques et services mis en place, le Cotentin a lancé en 2023 « Les Rendez-vous du Cotentin ». Ces 11 rencontres se sont tenues sur les différents pôles du territoire. En 2023, 3 rendez-vous ont eu lieu à Saint-Pierre-Eglise, Saint-Sauveur-le-Vicomte et Barneville-Carteret. Le public pouvait notamment échanger sur différentes thématiques: la gestion des déchets, le cycle de l'eau et l'assainissement, la lutte contre les inondations, les services de mobilités, la lutte contre les passoires énergétiques, les services de proximité, les aides aux commerces et artisans ou encore les équipements communautaires.

L'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN EN INTERNE

① L'ORGANISATION ET LA PARTICIPATION TRANSVERSALE DE LA GESTION

1. La gouvernance de la communauté d'agglomération

La charte de gouvernance

La gouvernance de la communauté d'agglomération du Cotentin est organisée par une charte fondatrice. Elle définit la composition des différentes instances et précise les engagements pris vis-à-vis des communes. Elle fixe aussi les grandes orientations et les objectifs généraux que poursuit le nouvel établissement de coopération intercommunal.

La conférence des Maires

La conférence intercommunale des Maires est la garante de l'équilibre territorial, du respect de la souveraineté des communes, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus. Elle a pour objectif de dresser le bilan du mode de fonctionnement de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), et plus particulièrement du dispositif spécifique de proximité et de territorialisation. Elle s'assure également du respect des principes de la charte de gouvernance. Elle est consultée pour avis avant toute évolution de ce document cadre. Il y a eu 2 conférences en 2023, le 11 mai et le 18 octobre.

Le conseil communautaire

Le conseil communautaire est composé de 192 conseillers communautaires représentant les 129 communes. Les conseillers communautaires se réunissent en moyenne 5 fois par an.

Le bureau communautaire

35 conseillers communautaires, dont le président, 15 vice-présidents, 8 conseillers délégués et 11 présidents de commissions de territoire se réunissent aux côtés du président pour préparer les délibérations du conseil communautaire.

Le séminaire de rentrée

Les élus du bureau ont été conviés à participer à un séminaire de rentrée le 14 septembre 2023. Organisé à Bricquebosq, le principal sujet évoqué a été le Pacte financier et fiscal.

Les commissions de territoire

Les commissions de territoire sont les représentations politiques de l'agglomération à l'échelle locale. 11 commissions de territoire composent la communauté d'agglomération. Elles assurent la gestion de la proximité des compétences, qui sont aujourd'hui transférées à l'agglomération et la courroie de transmission entre celle-ci et les communes. Elles sont également force de proposition pour que les décisions communautaires correspondent aux besoins du territoire concerné. Elles ont pour missions :

- de participer à l'élaboration des projets politiques communautaires ;
- de se réunir avant chaque conseil communautaire pour examiner les délibérations avant leur présentation en assemblée ;
- d'être le référent des services communautaires déconcentrés au sein des pôles de proximité ;
- de gérer les services mutualisés qui assureront à terme les compétences non reprises par l'agglomération.

Les commissions prospectives

Le rôle et le format des commissions thématiques ont évolué avec la mise en place de la nouvelle gouvernance. Appelées désormais commissions prospectives, elles ont surtout pour fonction de réfléchir et débattre sur les grands enjeux auxquels est confronté le territoire. Elles sont au nombre de 6 :

- commission finances, affaires générales, ressources humaines, simplification des relations avec les usagers ;
- commission santé, mobilités, ruralité ;
- commission développement, emploi, tourisme, attractivité et relations internationales ;
- commission environnement et gestion des déchets ;
- commission cycle de l'eau, gestion des milieux aquatiques et protection des inondations ;
- commission urbanisme, habitat, et politique de la ville.

La commission locale des charges transférées

La commission locale des charges transférées (CLECT) est une instance qui a pour finalité de s'assurer que les conditions financières de transfert des compétences vers les communes ou vers l'agglomération sont respectées. Ce pacte de confiance entre l'agglomération et ses communes garantit une équité financière pour le territoire tout en apportant transparence et neutralité des données financières.

2. Le schéma organisationnel

La nouvelle organisation des services

Depuis le 1^{er} juin, l'organisation des services communautaires a évolué pour mieux répondre aux défis de demain et à la forte attractivité qui anime notre territoire. Cette nouvelle organisation a pris effet en deux temps. La plus grande partie des évolutions est effective depuis le 1^{er} juin. La seconde phase s'est réalisée à l'automne, avec l'arrivée du Directeur général des services techniques et le rattachement de la direction des transports et de la mobilité au pôle services aux usagers. Cette nouvelle organisation vient remodeler l'organisation impulsée à la création de la collectivité en janvier 2017 et mise en place dans des délais contraints. Le fait de faire bouger les directions en un seul bloc favorise une mise en place rapide de ce nouvel organigramme.

2 LES VALEURS ET LES COMPORTEMENTS DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

1. La qualité de vie au travail

Le dialogue social

Suite aux élections professionnelles 2022, les nouvelles instances ont été installées : le comité social territorial (CST) remplaçant le comité technique et la formation spécialisée santé sécurité et conditions de travail (F3SCT) en lieu et place du comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT). Le protocole d'accord sur le fonctionnement des organisations syndicales a été signé le 20 janvier 2023 par l'ensemble des organisations syndicales : CGT, FAFPT, FO et UNSA. Les réunions suivantes se sont déroulées :

- CST : 9 séances se sont tenues au cours de l'année 2023.
- F3SCT : 4 séances
- 3 groupes de travail locaux relatifs aux déménagements des agents suite à la réorganisation des services, la construction du pôle enfance à Montebourg, la réhabilitation du site de collecte des ordures ménagères à Montebourg.
- 4 groupes de travail regroupant les organisations syndicales et l'administration ont été organisés autour de thématiques telles que les titres restaurants, la simplification de gestion des frais de missions.

Au cours de l'année 2023, la communauté d'agglomération a accusé réception d'un préavis de grève déposés par les organisations syndicales représentatives, dont les revendications portaient notamment sur les conséquences liées à l'inflation, mais aussi la qualité de vie au travail.

L'action sociale

Dans le cadre de négociations avec les organisations syndicales, désormais la participation employeur pour le financement d'une prévoyance est cumulable avec la participation employeur santé. Son montant resté inchangé, soit 15 € mensuels.

2. La prévention

La cellule de signalement des actes de violence, de discrimination, d'harcèlement et d'agissements sexistes

Le dispositif d'alerte et de signalement mis en place en milieu d'année 2022 a vocation à recueillir la parole et les éléments de signalement, analyser la situation et aider les agents et la collectivité à trouver une solution pour mettre fin aux violences, discriminations, pratiques de harcèlement moral ou sexuel et aux agissements sexistes. Ce dispositif comporte 4 étapes :

- le recueil du signalement de la personne déclarante ;
- l'échange individuel et confidentiel ;
- l'accompagnement de l'agent ;
- le traitement par l'administration.

Soumise à des obligations de confidentialité et d'impartialité, la cellule signalement peut-être saisie par quiconque, victime ou témoin de situations de violence, de discriminations ou de harcèlements sur son lieu de travail. Le service a recueilli 3 dépôts de signalements 1 en 2022 et 2 en 2023. Le traitement de chaque situation fait l'objet d'une étroite collaboration entre la direction parcours-agents et la direction santé-prévention-formation. Ces signalements font apparaître une nécessité de prévention, de pédagogie, de formation et de sensibilisation dans les services pour prévenir ces problématiques, éviter que des situations en arrivent à ce stade ou se renouvellent. Le thème a été abordé à travers une approche théâtralisée à l'automne.

**VIOLENCES HARCÈLEMENTS
DISCRIMINATIONS AGISSEMENTS
SEXISTES**

**CELLULE
DE SIGNALEMENT**

Si vous êtes victime ou témoin de telles pratiques,
contactez la cellule de signalement : 06 73 93 18 58,
cellule-signalement@lecotentin.fr

LeCotentin

Communauté d'Agglomération de Montebourg

La création du réseau assistant de prévention

L'assistant de prévention constitue un acteur de proximité et doit consacrer une partie de son temps de travail pour accompagner sa direction ou son pôle dans la mise en œuvre des actions de prévention en coordination avec le conseiller de prévention de son secteur. 14 agents ont répondu à l'appel à candidature pour réaliser cette mission au sein de leur Pôle. Les formations "assistants de prévention" nécessaires à leur désignation ont débutés en fin d'année 2022 et se poursuivent en 2023 et 2024 pour constituer l'ensemble du réseau.

L'amélioration de l'accès au matériel ergonomique de bureau

Le service prévention conditions de travail a œuvré de manière à faciliter l'achat des équipements nécessaires aux aménagements des postes de travail. Un marché regroupe l'accès à l'ensemble des matériels à usage préventif et curatif. Ceux-ci peuvent être testés avant acquisition afin de s'assurer qu'ils répondent à la problématique de l'agent concerné. Il s'agit, entre autres, de bureaux à hauteur variable, de fauteuils adaptés, de souris verticales...

Les tests de matériels et techniques innovantes en matière de prévention

La réduction des troubles musculosquelettiques (TMS) est une mission importante du Cotentin. L'analyse ergonomique des actions de travail peut être complétée par une vidéo analysée par une intelligence artificielle. Cet outil d'analyse posturale permet de générer des données scientifiques sur le stress physique des travailleurs pendant leur activité. Son objectif est d'évaluer les besoins ou l'efficacité des solutions ergonomiques mises en place. Par ailleurs, des exosquelettes passifs ont été testés pour la première fois afin de soulager certaines contraintes posturales ou articulaires lorsque les aménagements de postes classiques n'ont pas donné entière satisfaction. Les équipes de livraison de la cuisine centrale ont essayé ces matériels.

L'évaluation des risques professionnels et le document unique

La construction du document unique d'évaluation des risques a été initiée en 2022 par le déploiement de l'outil créé par le service prévention conditions de travail. Cette démarche de prévention, animée par les conseillers de prévention, s'est poursuivie en 2023 et se finalisera pour sa première version en 2024. La méthode est l'analyse de chaque métier, sous forme de groupe de travail afin d'évaluer leurs conditions de travail. À l'issue de cette analyse, les encadrants sont également sollicités pour faire le point sur la maîtrise des risques évalués avec leurs équipes. Cela se traduit par la mise en place d'un plan d'actions mises en place. Cette démarche sera réévaluée annuellement.

L'accompagnement au mieux-être au travail

Le service médecine professionnelle et mieux-être au travail (MP-MET) accompagne les agents dans une approche pluridisciplinaire et globale prenant en compte les problématiques professionnelles, de façon individuelle et collective. Cet éventail permet de travailler sur plusieurs sphères du mieux-être : professionnelles mais également personnelles via le relais de l'assistante sociale du personnel, voire le recours aux prestations d'une psychologue du travail qui permet d'aller plus loin dans l'accompagnement des agents, dans le cadre du mieux-être au travail. Le service MET a suivi 22 situations en 2023 qui ont donné lieu à 39 rendez-vous.

La médecine préventive

La médecine préventive est calibrée autour de 3 professionnels de santé, spécialisés en santé au travail. Suite à différents départs, l'activité a été maintenue grâce à l'infirmière en santé au travail en lien avec un médecin du travail du centre de gestion de la Manche, qui intervient ponctuellement nous aider par des vacations. Cela a permis de maintenir les activités essentielles. Depuis septembre 2023, un collaborateur-médecin a rejoint l'équipe médicale. Le terme de « collaborateur-médecin » indique que le médecin généraliste a débuté une formation universitaire afin de devenir médecin du travail. Cette formation en alternance dure 4 ans. Cela va permettre une reprise progressive des visites médicales périodiques dans l'attente de compléter à nouveau l'équipe par un praticien spécialisé en médecine du travail.

La démarche de prévention des addictions

Le Cotentin a lancé une démarche de sensibilisation visant à informer les agents du Cotentin sur la consommation d'alcool et de stupéfiants dans le milieu professionnel. Cette campagne de sensibilisation est accompagnée d'un « kit de prévention des addictions » contenant une information sur le règlement intérieur applicable ainsi que des outils de contrôle. Ce kit offre donc la possibilité aux encadrants de réaliser deux types de contrôle : un contrôle en cas de suspicion ou un contrôle de façon inopinée sur postes à risque.

La gestion des incivilités

Face à l'accroissement des incivilités, l'agglomération du Cotentin a mis en place une démarche visant à protéger ses agents chargés de l'accueil des usagers, pouvant être victimes d'agressions verbales ou physiques. Cette initiative a été impulsée dans le cadre de la démarche projet autour de l'accueil et de la relation usagers, et s'inscrit également en complémentarité avec le déploiement de la cellule de signalement, lancée en avril 2023 pouvant être saisie par l'agent ou un tiers en cas de violences ou de discriminations.

Les agents communautaires peuvent faire l'objet de 4 catégories distinctes d'incivilités ou d'agressions :

- l'incivilité, définie comme une attitude ou des propos qui manquent de respect, de courtoisie ou de politesse ;
- l'agression physique, qui correspond à une atteinte corporelle qui a pour but de blesser ou d'humilier la victime ;
- l'agression verbale qui relève d'une atteinte verbale contre autrui ;
- l'agression sexuelle, caractérisée par une atteinte sexuelle commise sur autrui où la victime n'est pas consentante.

Le Cotentin a établi un protocole de gestion des incivilités et agressions précisant la conduite à tenir pour réagir face à un tel évènement. Celui-ci sera présenté en proximité selon un planning à affirmer.

3. Le maintien dans l'emploi

L'accompagnement des parcours professionnels

En 2023, 42 agents ont sollicité la conseillère en parcours professionnel dont 23 nouveaux contacts. Parmi les sollicitations, une demande croissante d'information sur le compte personnel de formation. 69 rendez-vous ont été honorés. Lors de cette 5^{ème} campagne annuelle de recensement des demandes de CPF, 5 dossiers de demandes de mobilisation de son CPF ont été instruits, démarches de VAE, demandes de réintégration suite à une disponibilité ont été reçues et projet de mobilité.

Le maintien dans l'emploi

L'amélioration des conditions de recours à la période de préparation au reclassement pour raisons de santé était une des thématiques prioritaires de l'agenda social pour 2023. L'objectif était de décliner un accompagnement interne propre à la collectivité pour favoriser le maintien dans l'emploi des personnels déclarés inaptes de façon définitive à leur poste ou à leurs fonctions. Le projet a été présenté aux représentants du personnel et a recueilli un avis favorable en F3SCT en décembre 2023. Les représentants du personnel sont régulièrement informés du suivi des agents intégrés au dispositif lors de commissions les réunissant aux côtés du vice-président aux ressources humaines et des responsables RH en charge.

La référente "Maintien dans l'emploi" commence par définir un projet de reconversion avec l'agent. Elle propose le projet au service d'accueil pressenti et entretient un lien avec celui-ci aussi longtemps que nécessaire pour atteindre l'objectif, tout en tenant informé le service d'origine de l'agent reclassé. Ce changement d'affectation ou ce reclassement s'effectue en collaboration avec les services de médecine professionnelle, de formation, de prévention et conditions de travail.

Au cours de l'année 2023, le service a accompagné 26 agents de la communauté d'agglomération dont 8 sont sortis du dispositif après avoir changé d'affectation (6 agents) ou admis en retraite (2 agents). 13 d'entre eux ont intégré le dispositif maintien dans l'emploi au cours de l'année 2023. Au 31 décembre 2023, 18 agents (15 relèvent d'un changement d'affectation et 3 d'un reclassement) sont suivis. Les agents reclassés sur un autre poste libèrent celui qu'ils occupaient, ce qui permet généralement le recrutement d'un nouvel agent : ainsi tous les acteurs du dispositif coopèrent dans une démarche gagnant/gagnant.

La veille statutaire

Un bulletin ressources humaines mensuel regroupe les actualités du mois en matière de ressources humaines. Il s'agit d'un document interne à l'attention des encadrants du pôle ressources humaines. Les informations présentées sont répertoriées par thématiques. En 2023, 11 numéros de veille juridique ont été rédigés, ils sont composés de 205 articles publiés.

La mobilité interne

6 appels à mobilité interne ont été instruits en 2023. Au cours de l'année, 28 agents Le Cotentin ont exercé une mobilité interne.

4. La formation

La formation

Environ 1 960 jours de formation réalisés dont environ 800 jours ont eu lieu en intra ou à distance. Cette localisation au plus près des agents permet de former des agents peu mobiles ou éloignés des dispositifs de formation. Les formations en sécurité sont réalisées en grande partie par 19 formateurs internes (CEC/ CCAS/ LC) : conduite d'engins, risque électriques, secourisme, incendie/évacuation... Les points forts de 2023 sont les suivant :

- démarrage des formations du cycle management ;
- démarrage des formations chefs d'établissement ;
- démarrage des cycles de formation pour agent d'accueil ;
- élaboration du plan 2024-2025.

L'accueil des stagiaires

Durant l'année scolaire 2022-2023, 75 demandes de stage ont été traitées. Pour la seule année civile 2023, 58 demandes de stages ont été traitées. Ces chiffres ne reflètent pas le nombre total de stagiaires accueillis mais le nombre de demande d'accueil émise auprès de l'équipe emplois et stages. Les accueils de stagiaires traités par les pôles de proximités n'entrent pas dans ce récapitulatif.

4 offres de stages gratifiés, d'une durée supérieure à deux mois ont été accueilli en 2023 dans le cadre de ce dispositif. Ces accueils favorisent la connexion entre les établissements d'enseignement et la réalité du terrain, facilitant la transmission de connaissances et la création de partenariats durables. Attirer des stagiaires renforce l'attractivité de la collectivité en tant que lieu d'apprentissage et de développement professionnel, participant ainsi à sa vitalité et à son dynamisme. Il s'agit d'un enjeu majeur pour attirer et fidéliser les talents dont nous aurons besoin demain.

En 2023, un outil nouveau a été exploré pour s'adapter aux modes de recherche des étudiants de la génération Z : il s'agit de Job teaser. Job Teaser est un prestataire support aux sites carrières des établissements d'enseignement supérieur. Chaque étudiant possède un espace personnel sur le site carrière de son établissement sur lequel il va trouver différentes informations liées à sa scolarité (événements, RDV écoles, documents administratifs...). La plateforme permet aux employeurs de déposer leurs offres de stages ou d'emploi et de mettre en avant les atouts de la structure. Ainsi, l'investissement de l'outil permet de créer une « vitrine » employeur à destination des étudiants. L'utilisation de cette plateforme permet de toucher les étudiants et jeunes diplômés sur un outil qu'ils connaissent et qu'ils utilisent au cours de leurs études. En 2022/2023, nous avons reçu en moyenne 1,75 candidature par offre. En 2023/2024, nous avons reçu actuellement en moyenne 4,21 candidatures par offre.

5. L'organisation du travail

Le télétravail

La communauté d'agglomération Le Cotentin favorise l'ergonomie du poste de travail dans le cadre de la mise en œuvre du télétravail. Pour les agents qui ne sont pas équipés de PC portable, la collectivité met à disposition un client léger de type Raspberry avec un écran de taille supérieure à 20 pouces. Les Raspberry ont l'avantage de consommer très peu d'énergie. 118 agents ont été dotés en 2023.

L'intranet

Afin de faciliter le partage d'information et le travail au quotidien, l'intranet de l'agglomération a été déployé à la fin du second semestre 2023. Accessible depuis n'importe quel lieu de connexion, travail ou personnel, cet outil permet à l'ensemble des agents d'être mieux informé sur les actualités de la collectivité et permet également un accès direct à un certain nombre de logiciels métiers.

6. Les événements et la communication interne pour mobiliser

Le cycle de management

Suite à la démarche des risques psycho-sociaux (RPS) et à la mise en œuvre du plan d'actions visant à les résorber et à les prévenir, l'agglomération a engagé un important cycle de management à destination de la direction générale, des directrices et directeurs et des encadrants intermédiaires. Ce cycle de formation répond à plusieurs objectifs :

- partager des approches et des repères communs en matière de management pour répondre aux défis de la collectivité et à l'impératif de mobilisation des équipes et des agents ;
- s'appuyer sur ce parcours pour élaborer ensemble un référentiel de management et tendre vers une culture partagée du management ;
- poser le socle d'une école / académie du management de l'Agglomération du Cotentin, qui progressivement pourra déployer des actions, des formations pour tous les managers de la collectivité.

Ces échanges ont permis d'identifier trois enjeux qui seront travaillés dans chaque atelier :

- le périmètre de responsabilité des managers ;
- les circuits de décisions à simplifier et à fluidifier ;
- la nécessité de travailler en transversalité et de favoriser le partage d'informations.

Ce premier cycle de formation se compose de 5 ateliers, qui se déroulent en 2023 jusqu'au 1er trimestre 2024. Il sera obligatoire pour tous les managers de la collectivité afin d'assurer une vision commune sur le management et d'élaborer, de manière concertée, le référentiel.



La 2^{ème} rencontre annuelle des agents



Le 14 juin, a eu lieu la 2^{ème} rencontre annuelle des agents à l'espace culturel et au gymnase des Pieux. Une journée riche en échanges où plus de 600 agents ont répondu présent. Durant la matinée, les agents ont pu participer au salon des services communautaires articulé autour d'un quizz visant à renforcer l'interconnaissance. Après un déjeuner convivial, où diverses animations étaient proposées (concert acoustique de Two Deep, photobooth, close up), les agents ont partagé, en équipe, un burger quizz du Cotentin où l'équipe gagnante a remporté le burger d'or.

Les temps d'échange agents

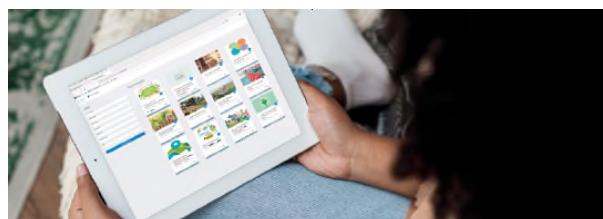
Afin de permettre à l'ensemble des agents de découvrir les missions de l'agglomération mais également de favoriser le sentiment d'appartenance à la collectivité, le Cotentin organise la tenue d'un temps d'échange et de convivialité à destination de tous les personnels. Ce temps s'est déroulé le 7 avril à la Maison Sainte-Thérèse à Valognes. Ces derniers ont pu faire connaissance et découvrir les différents services communautaires. L'après-midi s'est clôturée par la remise des box d'accueil composées de plusieurs goodies et d'entrées gratuites pour découvrir Les différents équipements.



La gestion de projets

Dans le cadre de la simplification des processus administratifs Le Cotentin a déployé la méthode projets afin d'unifier les règles d'organisation et de validation des projets, favoriser la transversalité et assurer le suivi opérationnel de la feuille de route communautaire et de nombreuses actions prévues à horizon 2026. Cette démarche repose sur 3 grands axes :

- la désignation de chefs de projets qui assure la conduite du projet, son animation et l'atteinte des objectifs fixés avec son équipe projet composés de contributeurs (services ressources internes nécessaires à la réussite des projets), de partenaires ;



- l'animation régulière de ce réseau avec des temps de formation, d'échanges sur les problématiques rencontrées et sur les évolutions à apporter à la démarche ;
- la création en interne d'un outil "Portefeuille projets" accessible à tous qui recense l'ensemble des projets issus du Projet de Territoire et compile les informations essentielles à la conduite de la mission : la commande, les parties prenantes, les principales étapes du projet et l'état d'avancement.

L'appel à Projets Terre Bleue Le Cotentin

Un 1^{er} appel à projets « Terre Bleue Le Cotentin » qui s'adresse à l'ensemble des agents de la collectivité a pour thème le maritime. (hors agents de la SPL Développement Touristique). Il convient de former une équipe de 6 personnes maximum. À l'issue de la phase de sélection, 2 projets seront retenus et bénéficieront d'un budget de 20 000€ pour le mettre en oeuvre sur l'année 2023-2024. Cette initiative vise à mieux acculturer les agents à la nouvelle marque Terre Bleue et de permettre également de renforcer les synergies et la coopération interservices. Comment participer à cette initiative ?

Le séminaire de la commande publique

Le 28 juin, s'est tenu le séminaire de la commande publique. Durant cet événement, plusieurs thématiques ont été abordées, notamment le cadre juridique, l'importance croissante du développement durable dans les marchés, les marchés à procédure adaptée, ainsi que la facturation des marchés. Ce fut un moment d'échanges enrichissants qui a rassemblé une soixantaine de personnes.



Les vœux aux agents



Le Président accompagné des élus référents et du directeur général des services, est allé à la rencontre des agents à l'occasion des vœux, organisés en proximité, sur 8 sites distincts. Ces rencontres conviviales ont rencontré un vif engouement (496 agents ont participé à ces échanges), elles ont permis d'aborder les différents projets qui vont rythmer l'activité communautaire et partager plus directement avec les agents.

La remise de la médaille du travail

Le Président du Cotentin a remis aux agents une médaille du travail, dont la nuance varie en fonction de l'ancienneté dans la fonction publique. Les retraités ont reçu des paniers garnis.

Les supports de communication

Le magazine « &Nous » est remis à chaque agent avec le bulletin de salaire.



3 LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

L'année 2024 marquera un tournant pour la communauté d'agglomération, une nouvelle étape qui se traduira dans son budget par un changement de dimension : des investissements portés à de nouveaux sommets, à près de 65 M€ pour le budget principal uniquement. En effet, si elle verra s'achever plusieurs des grands projets lancés au cours de la

première mandature : l'espace aquatique de Valognes, le pôle d'excellence soudage, l'IFSI, la zone des Fourches, 2024 sera aussi l'année de la définition et du lancement de plusieurs des grands projets structurants souhaités par l'exécutif communautaire pour renforcer l'attractivité du territoire et la qualité de vie des Cotentinois : le plan Campus 2030, la patinoire, le centre de santé communautaire, l'école de cuisine des produits de la mer, la rénovation énergétique des logements sociaux ou encore de la mise aux normes de nos usines de traitement des eaux.

Cet effort sans précédent est rendu possible par l'arrivée des recettes nucléaires. Il va permettre à l'agglomération d'agir avec le volontarisme nécessaire sur les leviers d'attractivité de nature à inverser durablement la trajectoire démographique du territoire, la principale faiblesse du Cotentin. Cette nouvelle donne budgétaire, qui fera définitivement entrer la communauté d'agglomération dans la cour des grandes intercommunalités, sera poursuivie avec le même souci que les années précédentes de conserver les fondamentaux de bonne gestion qu'elle possède depuis sa création.

Une ambition renforcée et qui cible les leviers d'attractivité

En 2024, le Cotentin continuera d'agir massivement sur les leviers d'attractivité démographique que sont la jeunesse, le maritime, l'exemplarité climatique, l'offre médicale et les services de proximité.

Afin d'attirer des jeunes dans le Cotentin, l'agglomération a lancé plusieurs chantiers destinés à renforcer le campus de Cherbourg. C'est ainsi que la rénovation d'Intechmer démarrera au printemps tandis que le nouveau site de l'IFSI, plus capacitaire que le précédent, sera achevé fin 2024. Le pôle d'excellence soudage Hefais intègrera quant à lui à l'été son nouveau bâtiment construit par le Cotentin. En 2024, il s'agira de changer de braquet, avec la définition en 2024, d'un ambitieux plan Campus 2030. L'objectif est d'obtenir l'implantation de nouvelles formations et de concevoir des équipements et des services attendus d'un campus attractif. En complément, et de manière tout aussi inédite, le Cotentin s'engagera fortement dans la modernisation des bâtiments d'UniCaen.

En application de son PCAET, le Cotentin poursuivra en 2024 les démarches lancées pour préserver autant que possible le territoire de l'impact de l'évolution du climat en ciblant les trois domaines les plus « carbonés » : le transport, le chauffage des logements et l'enfouissement des déchets. Ainsi, l'offre Cap Cotentin sera renforcée avec la mise en service en septembre 2024 du Bus Nouvelle Génération dans la ville-centre et par un nouveau dispositif de location en libre-service de vélo à assistance électrique à Cherbourg, à Valognes et à Bricquebec. A compter de mi-février, une liaison bus directe entre Cherbourg et Rennes sera expérimentée. Dans le domaine du logement, la communauté d'agglomération continuera de soutenir la rénovation énergétique des logements privés à travers le dispositif et les aides « JerénovenCotentin. » Fin 2024, ce sera au tour des logements sociaux de bénéficier d'un appui en ce sens. Dans la continuité des résultats obtenus par le plan « Soyons redoutable avec nos déchets » l'agglomération visera la barre des 30 % de réduction du volume de déchets enfouis et ouvrira le chantier du tri des biodéchets. Enfin, un programme d'investissement massif de mise aux normes des installations de traitement des eaux sera engagé en particulier sur les territoires de la Côte des Isles et de Saint-Pierre-Eglise. Afin de les mener à bien d'ici 2027 sans impacter le prix de l'eau, ces chantiers d'un total de plus de 10 M€ seront financés par une contribution exceptionnelle du budget principal.

Le Cotentin a fait le choix de fonder sa politique d'attractivité économique sur le développement de l'écosystème maritime. En 2024, il s'agira d'organiser et d'animer cet écosystème autour de rendez-vous d'affaires et d'actions de visibilité dynamisés par la marque d'affaires Terre bleue. Le Cotentin continuera par ailleurs à participer au financement des projets d'investissement de Ports de Normandie et de la SPL Cherbourg Ports, en particulier dans les domaines des énergies marines et des croisières. Par ailleurs, les grands projets imaginés dans le cadre de la stratégie Terre bleue se poursuivront en 2024 dont les premiers coups de pioche de l'aménagement de la nouvelle attraction immersive à la Cité de la mer, la construction par l'AFPA du bâtiment destiné à l'école de cuisine normande des produits de la mer et la reconduction pour une 3ème édition de Grand océan.

La communauté d'agglomération accélèrera en outre en 2024 son action en faveur de la démographie médicale en agrandissant les PSLA de Valognes et en finalisant le projet de centre de santé communautaire. Le Centre de formation en soins du Cotentin (IFSI) aux Fourches, dont la construction s'achèvera fin 2024, et l'internat du CHPC, dont l'édification démarrera sur l'îlot Matignon à Cherbourg-en-Cotentin, viendront à court terme renforcer l'attractivité du territoire vis-à-vis des jeunes professionnels médicaux. Ces deux équipements sont cofinancés le Cotentin.

Enfin, le développement de l'offre de services de proximité demeura prioritaire. L'accompagnement aux communes en constituera un axe majeur avec la mise en œuvre du pacte fiscal et financier qui prévoit 56,4 M€ de soutien supplémentaires du Cotentin pour les communes d'ici 2026. Le rehaussement à 4 M€ du fonds de concours et les fonds de concours Cotentin éco-responsable 2026 et Cotentin en grand 2026 entrent d'ailleurs en vigueur en 2024. Le développement des Maisons du Cotentin sera en outre poursuivi, notamment la labélisation du pôle de Saint-Pierre Eglise en qualité de Maison France services et l'offre aquatique sera renforcée avec l'ouverture de la piscine de Valognes au printemps tandis que démarrera la rénovation de celle des Pieux. L'action en faveur de la préservation des commerces

de proximité sera poursuivie, avec la reconduction de Cotentin proximité et le démarrage de la foncière économique et commerciale qui ciblera principalement les centres-bourgs.

Des fondamentaux qui demeurent sains et solides

Cette montée en puissance sera menée en veillant à ce que la communauté d'agglomération demeure une des intercommunalités les mieux gérées de France : en 2022, son épargne brute a atteint 17,6 M€, soit un taux épargne brute/produit de fonctionnement de 10,39 % et son ratio d'endettement s'est élevé à 76 €/hab. (la moyenne nationale pour les intercommunalités de même strate est de 379 € / hab.).

Les principales mesures du plan « dépenser mieux » présenté en conseil communautaire au printemps 2023 produisent leurs premiers effets sur le budget de fonctionnement avec une économie de 870 000 €. De même, en dépit de la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes, la réduction des tonnages constatée dans le cadre de la nouvelle collecte permet de stabiliser les charges liées à la compétence déchets.

Enfin, si la masse salariale connaît une augmentation significative en 2024, c'est, pour les deux tiers, la résultante des mesures décidées dans l'agenda social : généralisation des tickets restaurants, revalorisation du régime indemnitaire..., et l'impact en année pleine des décisions salariales prises par l'Etat. Il s'agit donc d'une hausse exceptionnelle. Conformément aux règles vertueuses décidées par le conseil communautaire, les dépenses de personnel demeurent inférieures à 30 % des dépenses de fonctionnement.

4 LA GESTION DURABLE DU PATRIMOINE

1. La maîtrise des consommations et de la demande en énergie

Le bilan de gaz à effet de serre (BGES)

Le Cotentin est soumis à la réalisation d'un bilan de gaz à effet de serre réglementaire relatif à ses compétences et activités. La réglementation ayant évolué, ce sont les émissions directes et indirectes qui devront être comptabilisées. Une formation à la réalisation de ce bilan a été suivie par les agents en charge de ce dossier auprès de l'association bas carbone.

La valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE)

Le Cotentin a fait le choix de récupérer les certificats d'énergie en propre. Une note d'information et de méthodologie a été diffusée dans les directions afin de constituer des dossiers de CEE sur les travaux d'amélioration ou achats de matériels plus économes en énergie.

2. Le pilotage des installations

La gestion des contrôles des installations d'assainissement collectif et non collectif

La communauté d'agglomération Le Cotentin a fait l'acquisition du logiciel GREA pour la gestion des contrôles des installations d'assainissement collectif et non collectif, éditée par Inetum. Selon le type de demande qui arrive via GREA, le logiciel affecte l'agent disponible aux compétences requises. La planification est simplifiée. Les tableaux de bord décisionnels sont paramétrés pour avoir rapidement à disposition : liste des interventions, vérifications, branchements à effectuer... GREA alerte lorsque les prochaines vérifications d'installation doivent être réalisées et garantit ainsi de respecter les obligations. Elle permet également une aide sur la rédaction du rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

La gestion de la maintenance du patrimoine assistée par ordinateur

La communauté d'agglomération Le Cotentin a fait l'acquisition du progiciel QB7 afin de gérer la maintenance et l'entretien d'environ 600 sites totalisant 850 bâtiments dont 160 ERP ainsi que des installations et équipements liés aux compétences de la collectivité. Il permet entre autre de répertorier le patrimoine et de centraliser, organiser, planifier et tracer les interventions de travaux émanant des directions exploitantes/chefs d'établissements/pôles de proximité, d'entretien et de maintenance (préventif, curatif, mise en conformité, sécurisation) selon les normes de sécurité et les réglementations en vigueur.

Le pilotage des activités de collecte des déchets

A travers l'installation de tablettes géolocalisées et de la solution EAZY COLLECTE, la communauté d'agglomération Le Cotentin peut optimiser la création des circuits et suivre en temps réel l'avancée des tournées. La tablette fait office d'assistant mobile que les conducteurs emmènent en tournée chaque jour lors des tournées de collectes de déchets : VAD, sélection de la tournée, guidage, relevé d'anomalie, prise de photo...

5 LA COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE

1. La politique d'achat et de commande publique

Le Cotentin a mis en place une approche économique de la commande publique qui se traduit dans les pratiques quotidiennes des services avec le déploiement d'outils opérationnels : une classification des achats repensée, une liste de tous les marchés actifs, une programmation des achats à 18 mois accessible aux entreprises, enfin un système interne de tickets-conseils pour favoriser une montée en compétence des services acheteurs sur le plan organisationnel et juridique. Ces outils sont dimensionnés à la hauteur des achats du Cotentin. En 2023, le cap des 100 millions d'euros d'achats annuels a été franchi, dont 63% effectués auprès d'entreprises normandes.

2. Les achats intégrant les clauses sociales, les marchés réservés et l'alternance

Les clauses sociales dans les marchés publics communautaires et la conclusion de marchés réservés ont permis en 2023 de consacrer 12 298 heures d'insertion au bénéfice des personnes éloignées de l'emploi. 10 personnes en insertion ont été embauchées par TRANSDEV en 2023, délégataire des transports de l'agglomération du Cotentin, pour un total de 57 726 heures. En 2023, 146 participants ont été embauchés pour la réalisation des clauses sociales. Les marchés avec un critère alternance ont permis l'intégration de 24 apprentis.

3. Une mise en avant nationale de l'agglomération du Cotentin

Une étude nationale réalisée pour Intercos de France, publiée en janvier 2024, a présenté les démarches de commande publique responsable menées par plusieurs intercommunalités. La communauté d'agglomération du Cotentin y figure en bonne place, en particulier pour sa démarche participative d'élaboration de sa future politique d'achats durables.

6 LA CERTIFICATION, L'ÉVALUATION ET L'AMÉLIORATION CONTINUE

1. Les labels

La marque « L'Eaudacieuse »

Dans une démarche de promotion de la consommation de l'eau produite par les services de l'agglomération, la collectivité a déposé à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) la marque « L'Eaudacieuse ». Cette marque permet de valoriser la production industrielle du Cotentin.



La certification du Cycle de l'Eau

La direction du Cycle de l'Eau est certifiée ISO 9001 et ISO 14001 pour les compétences eau potable et assainissement collectif sur le périmètre géographique de Cherbourg-en-Cotentin. Elle œuvre pour élargir à terme cette certification. Ainsi, Ces certifications ont été renouvelées en 2023 et étendus aux secteurs de Douve Divette et la Saire.

2. Le Cotentin territoire 2030



La communauté d'agglomération du Cotentin a été retenue sur l'appel à manifestation d'intérêt de la région Stratégie « Territoire Durable 2030 » qui vise à s'inscrire dans l'Agenda 2030 pour le développement durable de la France, Agenda qui reprend les 17 objectifs de développement durable adoptés par l'ONU.

3. Les rapports pour évaluer et communiquer

L'agglomération produit chaque année plusieurs rapports qui précisent, en toute transparence, l'action de la communauté d'agglomération du Cotentin ou de ses délégataires, dont :

- le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;
- le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement ;
- le rapport annuel du délégataire de transport public ;
- le rapport annuel du délégataire de la Cité de la mer ;
- le rapport annuel du délégataire du complexe hippique des Pieux ;
- le rapport annuel du délégataire du cinéma Le Richelieu ;
- le rapport annuel SPL Tourisme ;
- le rapport annuel SPL Normantri.

Ces rapports sont consultables sur demande.



leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN
8 RUE DES VINDITS • 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN

RETROUVEZ-NOUS SUR TWITTER @LECOTENTIN